

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2025

COREPEM

Comité Régional des Pêches maritimes
et des Élevages Marins des Pays de la Loire



Sommaire

3	Le Mot du Président
4	Le COREPEM en région
5	Les missions du COREPEM
7	Nos valeurs
8	Notre feuille de route –Les actions mises en œuvre en 2025
11	Entreprises de pêche
	• Garantir la rentabilité et la résilience des entreprises de pêche • Accompagner la création et/ou la transmission des entreprises de pêche • Renforcer la prévention des risques, pour plus de sécurité à bord
16	Engagement des professionnels
	• Développer et favoriser l'implication des professionnels • Faciliter les échanges et l'accès à l'information à destination des professionnels
21	Image & Communication
	• Apprendre à communiquer (stratégie et formation à la communication) • Communiquer vers le grand public sur nos métiers, produits, filières, actions • Communiquer vers les jeunes pour favoriser l'attractivité des métiers
27	Environnement, milieux et espaces marins
	• S'impliquer davantage dans le suivi et la gestion de l'eau • Poursuivre notre engagement dans les politiques environnementales • Garantir aux activités de pêche un accès durable à l'espace • Assurer les conditions d'une bonne cohabitation
38	Pêcheries et ressources
	• Des pêcheurs responsables et impliqués dans la gestion des pêcheries et du respect de la réglementation • Renforcer la coopération avec les scientifiques dans un souci de co-expertise • Renforcer notre action de lobbying auprès des décideurs nationaux et européens • Engager des actions de filière au bénéfice des territoires
49	Nos partenaires
50	Glossaire

Le mot du Président

Comme les marées qui façonnent notre littoral, l'année 2025 aura été marquée par des mouvements, des défis, mais aussi par une volonté collective de garder le cap au service de notre territoire maritime et de ses acteurs.

Dans un environnement parfois agité, notre structure continue d'avancer avec une ambition claire : être mieux identifiée, reconnue et ancrée dans le paysage local comme un acteur de proximité, capable de rassembler autour des enjeux de la mer, de l'environnement et du développement territorial.



Cette année encore, les questions liées à la taxe éolienne ont occupé une place importante dans les échanges. Derrière ces débats se dessine une même exigence : trouver le bon équilibre entre développement économique, transition énergétique et respect de notre identité littorale.

L'implication des professionnels dans les CLP confirme également l'importance du dialogue entre les acteurs du terrain. Marins, associations, collectivités et partenaires apportent chacun leur expérience et leur regard pour construire ensemble des réponses adaptées aux réalités du territoire.

Les enjeux environnementaux restent au cœur de nos préoccupations. La civelle, espèce emblématique de nos estuaires, rappelle combien nos équilibres naturels demeurent fragiles et combien il est essentiel de préserver les ressources marines pour les générations futures. Notre engagement en faveur d'une gestion responsable et durable du milieu maritime reste plus que jamais une priorité.

Au fil des saisons, les actions menées et les projets engagés témoignent d'une dynamique collective solide. Ce rapport d'activité illustre le travail accompli grâce à l'investissement de tous ceux qui, chaque jour, participent à faire vivre notre territoire maritime.

Je remercie chaleureusement l'ensemble des partenaires, professionnels, bénévoles, élus et membres engagés à nos côtés.

C'est ensemble, avec la même énergie et la même solidarité, que nous continuerons à faire avancer nos projets et à porter la voix de notre territoire.

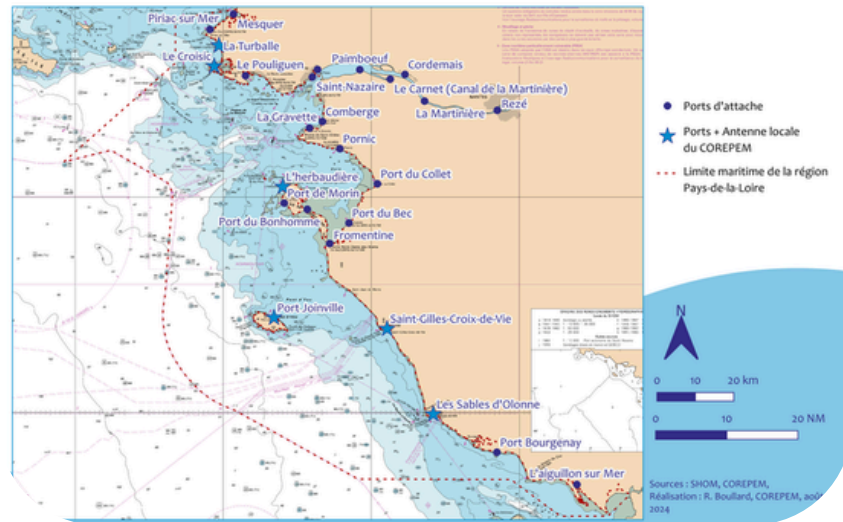
José JOUNEAU,
Président

Le COREPEM en région

Une présence sur tout le littoral des Pays de la Loire

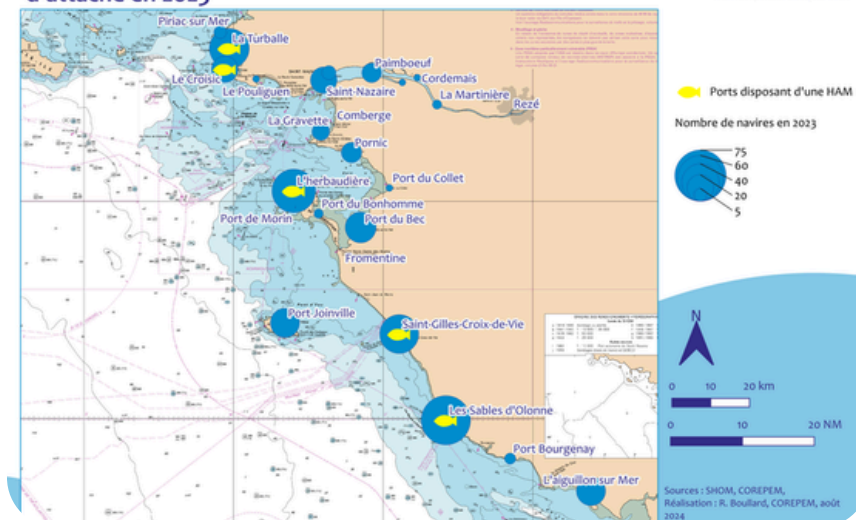
Ports de la région et antennes locales du COREPEM

COREPEM
Comité Régional des Pêches maritimes
et des Élevages Marins des Pays de la Loire



Nombre de navires de pêche embarquée par port d'attache en 2023

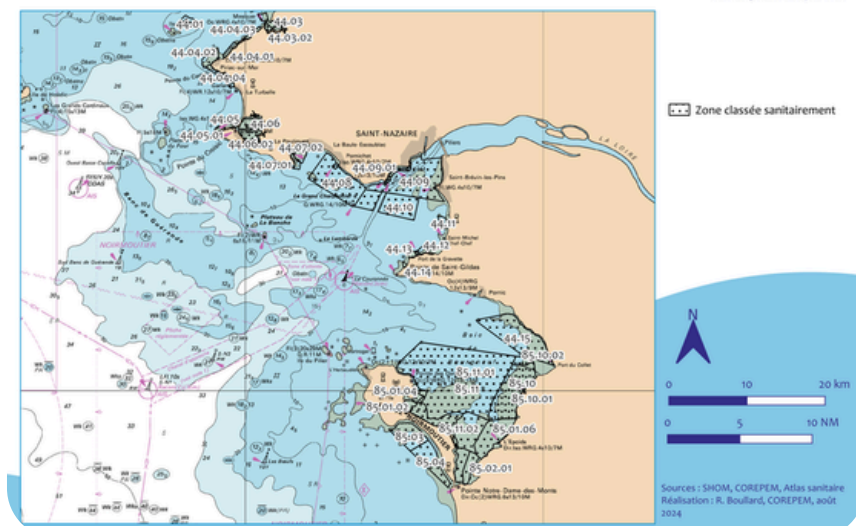
COREPEM
Comité Régional des Pêches maritimes
et des Élevages Marins des Pays de la Loire



Une activité diffuse dans le territoire

Zone classée sanitaire en région

COREPEM
Comité Régional des Pêches maritimes
et des Élevages Marins des Pays de la Loire



Des zones de pêche à pied professionnelle réparties en région

Les missions du corepem

Le Comité Régional des Pêches Maritimes et des Élevages Marins des Pays de la Loire (COREPEM) est une organisation professionnelle des pêches au sens du code rural et de la pêche maritime, dont les missions sont les suivantes :



- Assurer la représentation et la promotion au niveau régional des intérêts généraux des professionnels exerçant une activité de pêche maritime ou d'élevage marin ;
- Participer à l'élaboration et à l'application des réglementations en matière de gestion des ressources halieutiques pour les espèces qui ne sont pas soumises à des totaux autorisés de captures ou à des quotas de captures en application d'un règlement de l'Union européenne et de récolte des végétaux marins ;
- Participer à l'élaboration des réglementations encadrant l'usage des engins et la cohabitation des métiers de la mer ;
- Participer à la réalisation d'actions économiques et sociales en faveur de leurs membres ;
- Participer aux politiques publiques régionales de protection et de mise en valeur de l'environnement, afin notamment de favoriser une gestion durable de la pêche maritime et des élevages marins ;
- Apporter un appui scientifique et technique à leurs membres, ainsi qu'en matière de sécurité, de formation et de promotion des métiers de la mer.

Les antennes locales



- Être des relais administratifs et techniques auprès des marins (demandes de licence, cession et acquisition des navires, formations, RDV médicaux, etc.) ;
- Diffuser des informations aux pêcheurs (emploi, réglementation, sécurité, information portuaire, etc.) ;
- Être une interface entre les professionnels, les pouvoirs publics et les instances locales (halles à marée, groupements de gestion, etc.) ;
- Organiser les commissions locales portuaires ;
- Être un relai et un support de l'équipe projet du COREPEM sur certains dossiers et participer aux groupes de travail internes au COREPEM.

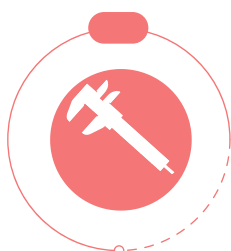
Les chargés de missions ou équipe « projets »



Chargée de la mise en œuvre de la feuille de route, l'équipe "projets" poursuit différents objectifs :

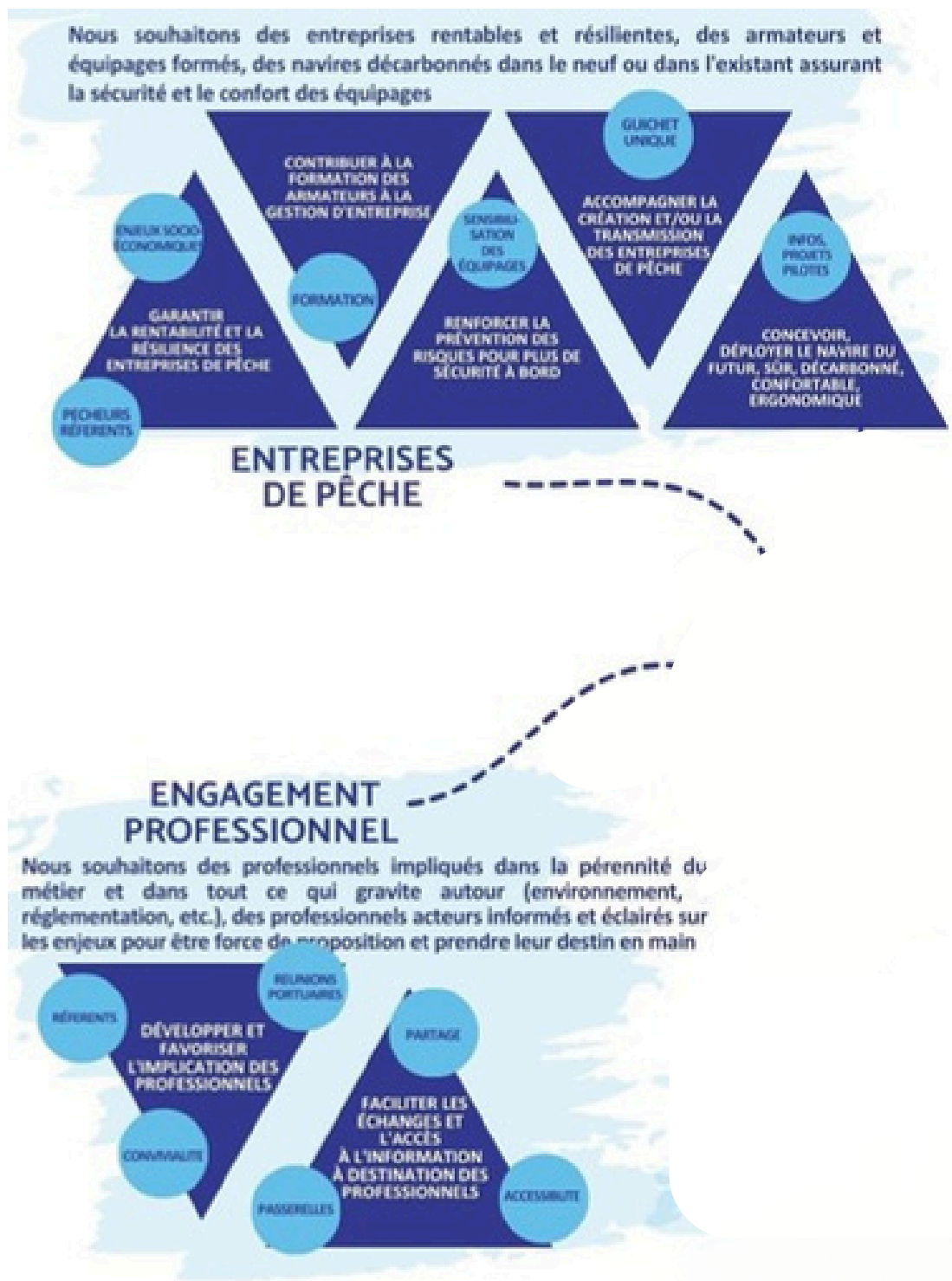
- Monter et coordonner des projets visant différents objectifs (gestion des ressources, développement économique et technique, amélioration de la connaissance sur les ressources et les pratiques de pêche dans l'espace et dans le temps...) en valorisant le savoir empirique des marins-pêcheurs ;
- Informer les professionnels (et notamment le Conseil d'Administration et le Bureau) sur l'ensemble des thématiques susceptibles d'avoir une interaction avec leurs activités ;
- Apporter de l'expertise sur des thématiques précises pour défendre les intérêts des pêcheurs professionnels au sein de différentes instances et à différentes échelles géographiques ;
- Assurer l'échange d'informations entre les nombreux acteurs liés directement ou indirectement à la pêche professionnelle (interface professionnels / administrations / scientifiques) ;
- Veiller aux évolutions réglementaires et garantir la prise en compte des intérêts de la pêche professionnelle dans les processus de décision,
- Animer des commissions thématiques chargées de :
 - Proposer et accompagner les projets en lien avec le thème de la commission,
 - Assurer l'échange d'informations entre les pêcheurs, les membres du COREPEM, les partenaires et l'administration,
 - Proposer au Conseil du COREPEM toute mesure de gestion lui paraissant nécessaire pour améliorer la gestion d'un stock en particulier.

Les gardes-jurés

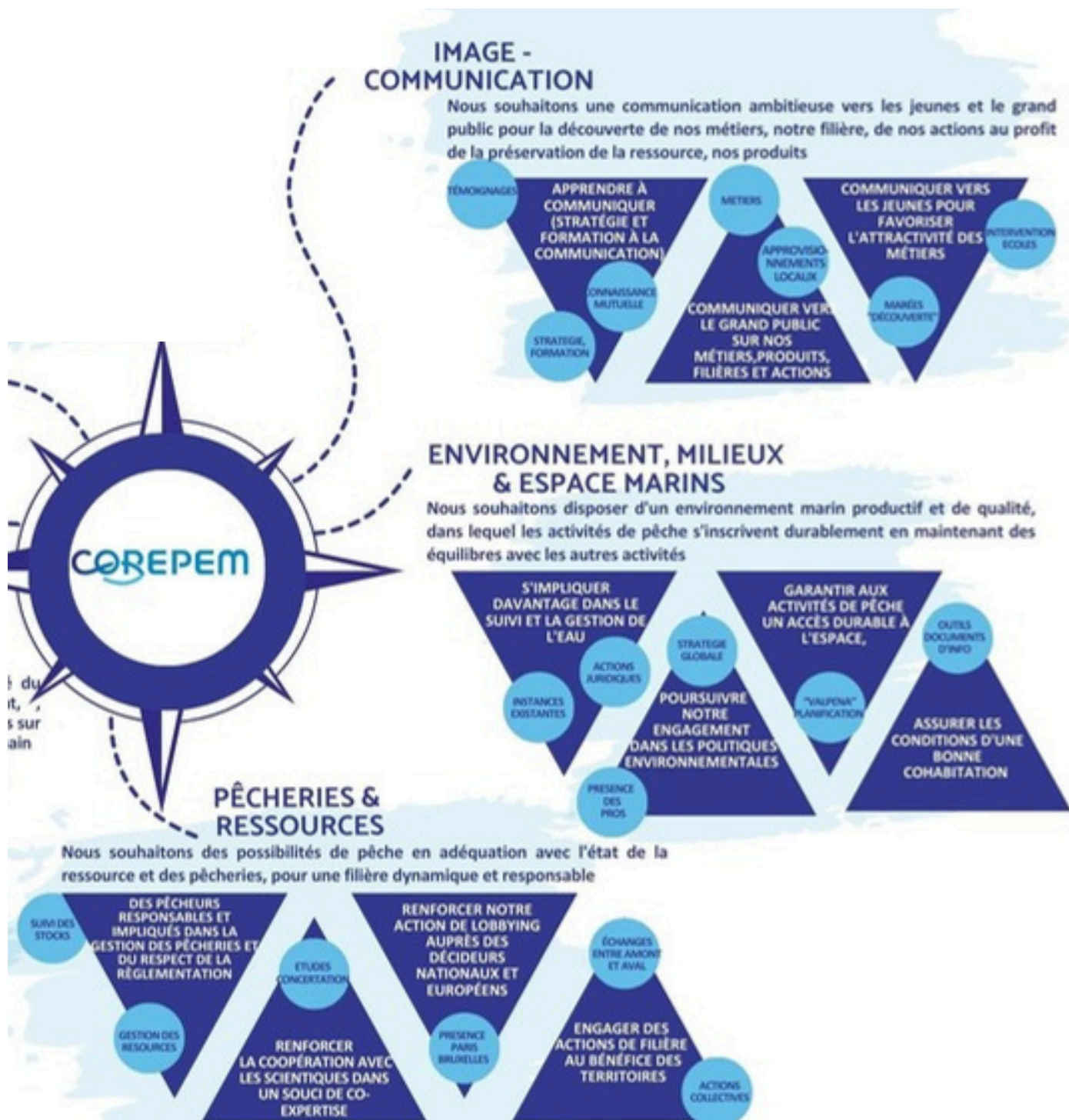


- Veiller au respect des réglementations de la pêche à pied, et des mesures de gestion de la ressource afin de contribuer à sa préservation et à la durabilité de l'activité au travers de :
 - La prévention, et la pédagogie sur l'estran,
 - Le retour des informations auprès des gestionnaires de la pêche sur les situations observées sur le terrain,
 - Le relevé des infractions le cas échéant.
- Mener ces actions en collaboration avec l'ensemble des services de l'Etat opérant sur le littoral.

Notre Feuille de route



Notre Feuille de route



Nos valeurs



©ALLANO

convivialité

Équité

adaptabilité

innovation

responsabilité

excellence

intégrité

solidarité

ENTREPRISES DE PÊCHE



Garantir la
rentabilité et la
résilience des
entreprises de
pêche

Accompagner
la création et/ou
la transmission
des entreprises
de pêche

Renforcer la
prévention des
risques,
pour plus de
sécurité à bord

Lancement des études sur les chais de Noirmoutier

En 2025, le COREPEM a lancé une assistance à maîtrise d'ouvrage pour la rénovation des chais des marins de l'Herbaudière. Les entrepôts de stockage des professionnels noirmoutrins font figure d'exception par rapport aux autres, puisque ce sont les seuls dont la gestion est réalisée par le comité. Ces bâtiments sont, par ailleurs, vétustes et ne sont plus adaptés aux besoins des usagers.

L'objectif de cette AMO est dans un premier temps de mener une étude de faisabilité : des ateliers avec un groupe de pêcheurs du port ont eu lieu pour recenser les besoins puis pour choisir le scénario le plus adéquat. En fin d'année, le choix s'est porté sur la démolition/reconstruction des bâtiments sur la même zone, en optimisant l'espace pour que chaque armement bénéficie de la surface de stockage nécessaire à son activité.

Début 2026, une étude juridique et financière sera lancée afin de :

- Définir le plan de financement optimal, avec ou sans utilisation de taxe éolienne
- Identifier les structures juridiques qui pourront porter les travaux et la gestion des chais. En effet, le COREPEM a pour objectif le transfert de la gestion à une entité rassemblant les entreprises locataires.

A la suite des résultats de cette étude, le budget sera affiné et le plan de financement envisagé sera présenté aux pêcheurs qui devront se positionner sur le lancement ou non des travaux.

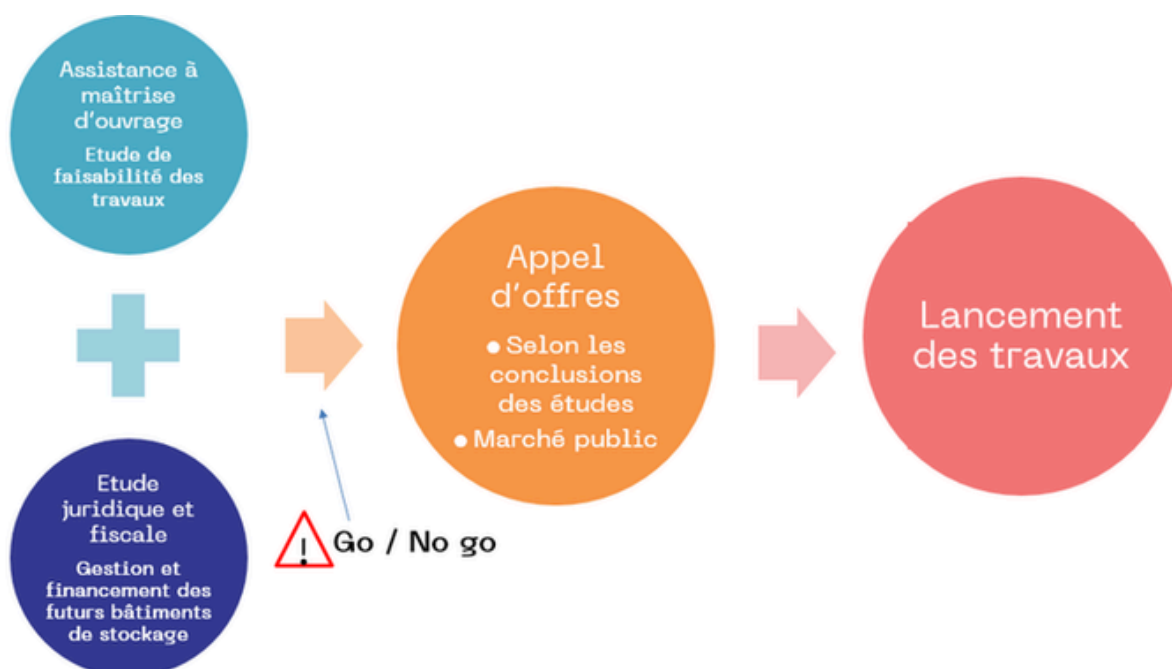


Figure 1 : Schéma de présentation des différentes étapes du projet de rénovation des chais de Noirmoutier

PROLIREN 2

Partenariat

Corepem, Cellule Mer de Capacités, organismes de gestion (AGCLA, GPAT, ACOPAN), organisations de producteurs (LPDB, OP Vendée, OPPAN)

Financement

Autofinancement de l'ensemble des partenaires + partenariat Parc éolien de Saint-Nazaire + partenariat Parc éolien du plateau des Boeufs

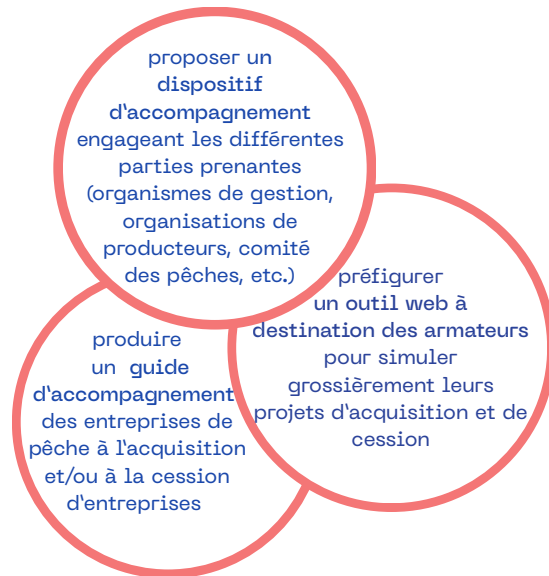
Budget

30 745€€ en 2025

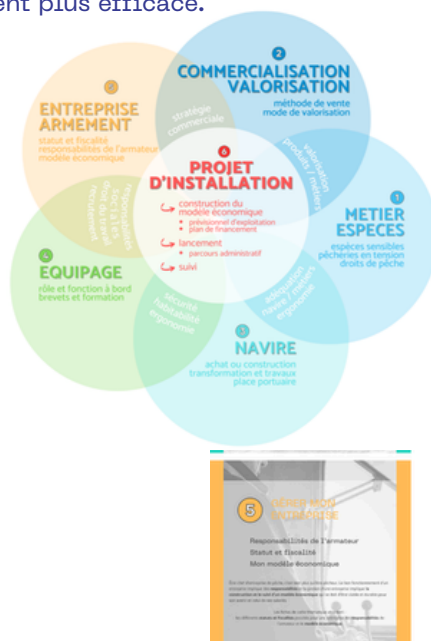
Le projet PROLIREN (Renouvellement des navires, des entreprises et des générations d'entrepreneurs à la pêche professionnelle en Pays de la Loire) a permis de mettre en évidence les principaux enjeux en région entourant les projets de cession-acquisition de navire et/ou d'entreprises de pêche et d'identifier les actions nécessaires pour faciliter le renouvellement des navires, des entreprises et des générations d'entrepreneurs à la pêche professionnelle en Pays-de-la-Loire. L'amélioration de l'accompagnement des pêcheurs professionnels ayant un projet d'acquisition ou de cession fait partie des actions principales identifiées à l'issue du projet.

C'est dans ce contexte que le projet PROLIREN 2 a été lancé en 2023 pour améliorer l'accompagnement des projets de cession et d'acquisition des entreprises de pêche d'une part et renforcer l'expertise collective des structures pour un meilleur accompagnement d'autre part.

Cette deuxième étape s'est déroulée jusqu'en 2025 autour d'actions concrètes visant à :



En 2025, le guide d'accompagnement a commencé à prendre forme ! Sa publication est prévue pour 2026. Les structures accompagnant les pêcheurs dans leur démarche se sont également réunies à plusieurs occasions afin de renforcer le réseau et de mettre en place collectivement un processus d'accompagnement plus efficace.



Sommaire

- 1 Définir mon projet de métier
- 2 Commercialiser mes produits
- 3 Mon navire, mon outil de travail
- 4 Recruter mon équipage
- 5 Gérer mon entreprise
- 6 Concrétiser mon projet
- 7 Annexes

Guide d'installation à la pêche professionnelle embarquée en Pays de la Loire



Renforcer la prévention des risques,
pour plus de sécurité à bord

Taxe éolienne Lancement de l'AMI2

L'AMI2 paru fin 2025 sur « La sécurité et la prévention des risques à bord des navires » a été conclusif avec le financement de 2 projets collectifs :

- Le projet « Journées gestes et sécurité à la pêche », porté par Ouest Sécurité Marine et Easy Nautique, entreprises expertes dans la sécurité et la formation, qui vise à réaliser des journées gratuites de sensibilisation des marins pêcheurs sur les sujets des procédures de sauvetage, manipulations des matériels de sécurité, etc. Ces journées sont prévues dans différents ports de la région.
- Le projet « PERIL » porté par le COREPEM et l'Institut Maritime de Prévention (IMP), visant la réalisation de journées gratuites de sensibilisation sur différents sujets d'intérêt « sécurité et prévention des risques ». L'accompagnement jusqu'à la mise en place de procédures à bord et le conseil pour l'achat de matériels est également une cible de ce projet.

A noter que l'AMI2 vise également à financer l'achat par les entreprises de pêche de matériels de sécurité, notamment en lien avec l'amélioration des conditions de navigation dans les parcs éoliens.

Un autre moyen de financer des actions au bénéfice collectif de la filière est également en cours d'utilisation et concerne des investissements dans des « grands projets » comme :

- La déconstruction/reconstruction des chais des marins de Noirmoutier
- La construction d'un local professionnel pour les marins pêcheurs basés dans le secteur de Pornic
- La construction d'un centre de grossissement d'anguilles
- La participation à la mise en place d'une unité de surgélation des produits de la filière
- ...

Mais la liste des projets financés ou à l'étude n'est pas fermée et, comme depuis 3 ans, les pêcheurs ligériens sont invités à transmettre toute idée de projet d'intérêt collectif leur semblant pertinent !

Ils peuvent pour cela contacter leur responsable d'antenne locale ou autre salarié.e du COREPEM ou encore accéder à la "boîte à idées en ligne" disponible sur le site du COREPEM.



Suivi des travaux des catégories de navigation

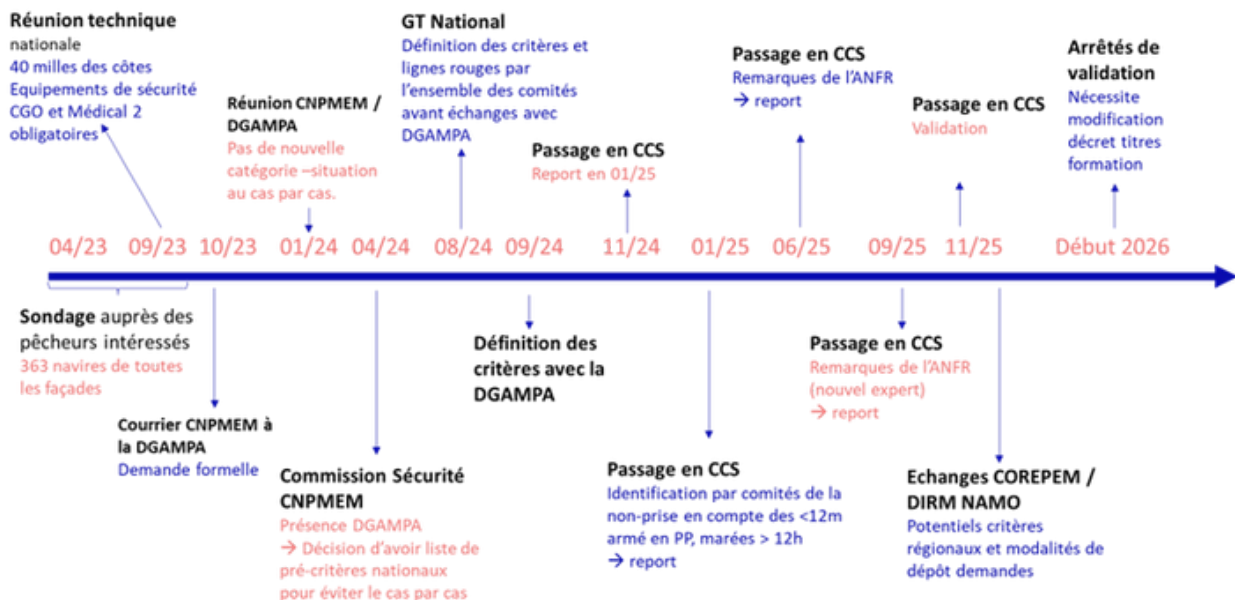
En 2025, le COREPEM a participé aux travaux nationaux relatifs aux évolutions des catégories de navigation. En place depuis 1959, certaines d'entre elles n'ont jamais évolué, en dépit des avancées techniques et de l'amélioration de la sécurité à bord des navires.

Deux catégories sont concernées par ces évolutions : la 3^e et 4^e.

- 3^{ème} catégorie : elle permet aujourd'hui d'aller à 20 milles des côtes. L'évolution permettrait à certains navires de naviguer à 40 milles : 3^{ème} catégorie élargie. Pour cela, les comités des pêches ont demandé une liste de critères valables pour l'ensemble des navires de pêche des façades maritimes françaises. En relation étroite avec l'administration, les travaux réalisés en 2025 ont permis d'entériner ces pré-critères, validés en commission centrale de sécurité.

L'entrée en vigueur de ce texte est prévue en 2026 et est fortement attendue par la profession, qui attend cette évolution depuis des années.

- 4^{ème} bis : Il s'agit d'une création de catégorie, valable pour tout navire français. Les bateaux remplissant une liste de critères pourront naviguer jusqu'à 10 milles des côtes. Comme pour la 3^{ème} élargie, les travaux de 2025 se sont concentrés sur la définition des critères d'éligibilité.



Chronologie des échanges autour de l'évolution de la 3^{ème} catégorie

ENGAGEMENT DES PROFESSIONNELS



Développer et favoriser
l'implication des
professionnels

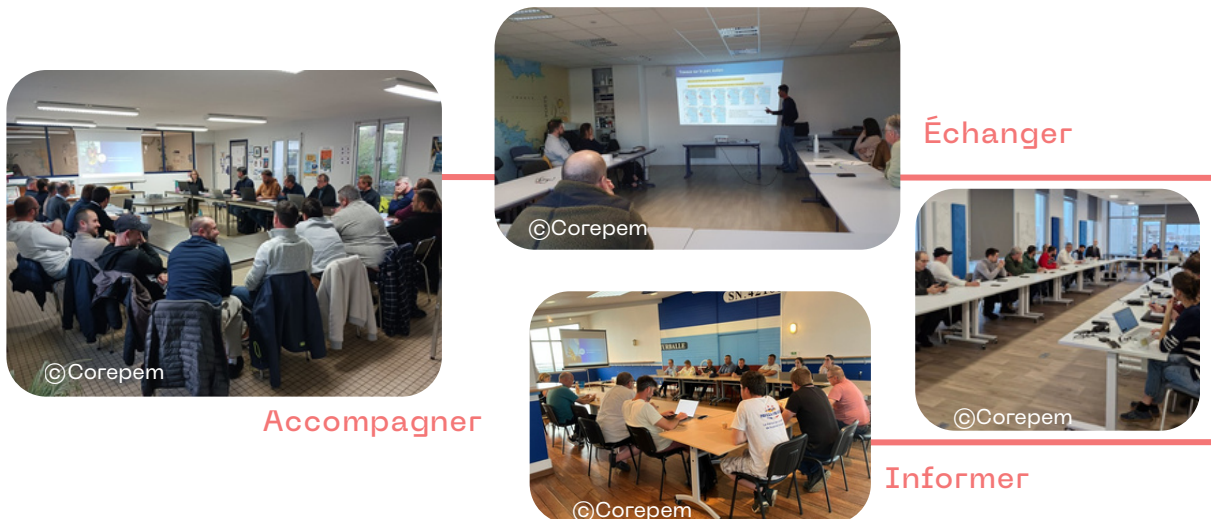
Faciliter les
échanges et l'accès
à l'information à
destination des
professionnels

Développer et favoriser l'implication
des professionnels

Commissions Locales Portuaires (CLP)

En 2025, les Commissions Locales Portuaires (CLP) ont continué de jouer pleinement leur rôle de lieu d'échanges et de concertation. Réunissant les professionnels de la pêche, les équipes du COREPEM ainsi que des partenaires et des représentants de l'administration, plusieurs réunions se sont tenues sur l'ensemble du territoire.

Elles ont permis d'aborder les principaux enjeux de la pêche professionnelle :



Pêcheries

- ▮ Suivi de la campagne civilière 2024-2025- Evolution de l'activité et contexte réglementaire
- ▮ Restitution des enquêtes VALPENA

Éolien en mer et aménagement maritime

- ▮ Point information Parc éolien Yeu-Noirmoutier
- ▮ Travaux de raccordements électriques: Adaptation du projet de câble GILA
- ▮ Planification éolien 2035-2050

Réglementation

- ▮ Évolutions du règlement de contrôle
- ▮ Point information sur l'évolution des catégories de navigation (extension de la 3^{ème} et création d'une 4bis)
- ▮ Natura 2000 : Projet FEAMPA ARP (Espèces)

Filière pêche et projets collectifs

- ▮ Loire Océan Filière Pêche (LOFP) : Projet ETAAPPE- Amélioration et harmonisation de l'agrèage – Référentiel harmonisé
- ▮ Projets structurants de la filière

Sécurité & prévention

- ▮ Projet prévention des risques
- ▮ RECOMER 2 – Récupération homme à la mer
- ▮ Information sur l'AMI 2 Taxe éolienne

Attractivité des métiers

- ▮ Promotion des métiers : Interventions collèges— Salons et forums métiers
- ▮ Marées découvertes – Accueil stagiaires et alternants : Constitution d'un annuaire d'accueil

Infrastructures portuaires

- ▮ Réaménagement des chais de Noirmoutier
- ▮ Parking Quai Franqueville- Les Sables d'Olonne
- ▮ Représentants Pêche au Conseil Consultatif Inter Halle à Marée de la SEAM LAPP

Commission de Sélection et de Suivi de la taxe éolienne (CSSTE)



© C-Beyssier

La CSSTE est une commission du COREPEM dédiée à l'utilisation des fonds issus de la taxe éolienne. Elle est composée de pêcheurs, représentatifs des différents métiers et ports de la région, et de représentants des collectivités (conseils régional et départementaux) et des services de l'Etat (DIRM NAMO, DDTM). Si seuls les pêcheurs disposent d'un droit de vote dans cette commission, sa composition permet de construire des stratégies collectives cohérentes à l'échelle du territoire régional, notamment en coordonnant l'utilisation des fonds avec d'autres financements publics.

Concrètement, cette commission :

- Conçoit la stratégie et le périmètre des Appels à Manifestation d'Intérêt – AMI (thématiques et objectifs, critères d'évaluation des projets, etc.)
- Évalue les projets déposés en rencontrant les porteurs, leur exprimant d'éventuelles préconisations et en « notant » les projets selon les critères définis
- Assure le suivi des projets
- Réfléchit à la stratégie d'investissement sur de grands projets structurants pour la filière régionale.

Les actions de cette commission, qui se réunit 4 à 5 fois par an, sont une aide à la décision pour le CA du COREPEM, seul preneur de décisions de financement.

Groupe de Travail COMMUNICATION

Depuis plusieurs années, le COREPEM communique sur le secteur des pêches maritimes au sens large, via divers canaux pour toucher un large public. L'accent est particulièrement mis sur les réseaux sociaux : Facebook, Instagram, Tiktok et LinkedIn, ainsi que sur la presse. L'objectif est de montrer la réalité de la pêche ligérienne : vie à bord, espèces, métiers, et de faire connaître les actions et les projets du comité.

Les axes de communication sont décidés par un groupe de travail qui a réuni 8 fois en 2025 des pêcheurs de métiers et de ports différents.

Témoignages :

« Le métier de pêcheur est mal connu : les gens ne savent pas ce qui se passe en mer. Les publications du COREPEM sur les réseaux permettent de montrer la réalité de notre métier. Nous faisons plein d'actions anodines et pleines de bon sens, mais personne n'est au courant, par exemple la dépollution. C'est à ça que servent les réseaux : mettre en lumière toute notre vie quotidienne en mer et les poissons méconnus. Le but est de faire connaître progressivement notre métier, avec un regard nouveau.

Le groupe de travail rassemble des pêcheurs qui s'investissent dans la démarche pour choisir des sujets. Si nous étions plus nombreux, nous pourrions partager plus d'expérience en mer, plus de ressenti et donc mieux représenter la diversité de notre activité. Si on veut avoir une plus grande force de frappe, il faut que d'autres pêcheurs nous rejoignent.

Tout le monde est le bienvenu ! »



©P.Stefanaggi

Clément Sorin,
pêcheur à la Gravette et à la Turballe



©Le Petit Baroudeur

Quentin Fleury,
pêcheur à l'île d'Yeu

« J'ai l'habitude de prendre des photos et vidéos de mon quotidien en mer : les envoyer au COREPEM via le groupe de communication, c'est utile pour mettre en avant notre métier. Le but est de montrer notre vie à bord pour que les gens aient une meilleure image de nous et pourquoi pas susciter des vocations. Les rencontres avec les autres professionnels pendant des groupes de travail ou lors des événements auxquels le COREPEM participe permettent d'échanger ailleurs qu'à la VHF. Avoir plus de monde dans ce groupe de travail apporterait d'autres expériences personnelles pour mieux représenter les diverses réalités du métier : on a beau être nombreux à travailler au filet, il n'y a pas une personne qui travaille pareil. »

Faciliter les échanges et l'accès à l'information
à destination des professionnels

Appui à la transition VisioCaptures

Avec la révision du Règlement Contrôle, dont la mise en œuvre interviendra pleinement en 2028, les déclarations de capture des navires dont la taille est inférieure à 12 mètres sont amenées à changer de format, passant du papier (fiche de pêche, journal de pêche papier) au format numérique.

En 2025, il s'agissait, selon l'échéancier en vigueur, d'accompagner le changement de format de déclaration des 149 pêcheurs civiliers que compte la région. Pour cela, 12 formations ont été animées par Consult'Océan, dont 8 en 2025.

Secteur	Date
Beauvoir-sur-Mer	Mardi 23 septembre 2025
L'Herbaudière	Mercredi 24 septembre 2025
Saint-Nazaire	Jeudi 25 septembre 2025
La Turballe	Vendredi 26 septembre 2025
Le Croisic	Vendredi 26 septembre 2025
L'Aiguillon-sur-Mer	Jeudi 23 octobre 2025
Les Sables d'Olonne	Vendredi 24 octobre 2025
Saint-Gilles-Croix-de-Vie	Vendredi 31 octobre 2025

Alors que cette transition constituait un défi collectif au vu du nombre de concernés et des spécificités liées aux obligations déclaratives de la civelle, le bilan s'avère très positif avec une pleine appropriation de l'application par la profession. Ce résultat s'expliquant notamment par une forte entraide entre les marins eux-mêmes ainsi qu'à une assistance active et individualisée de la part de Consult'Océan.

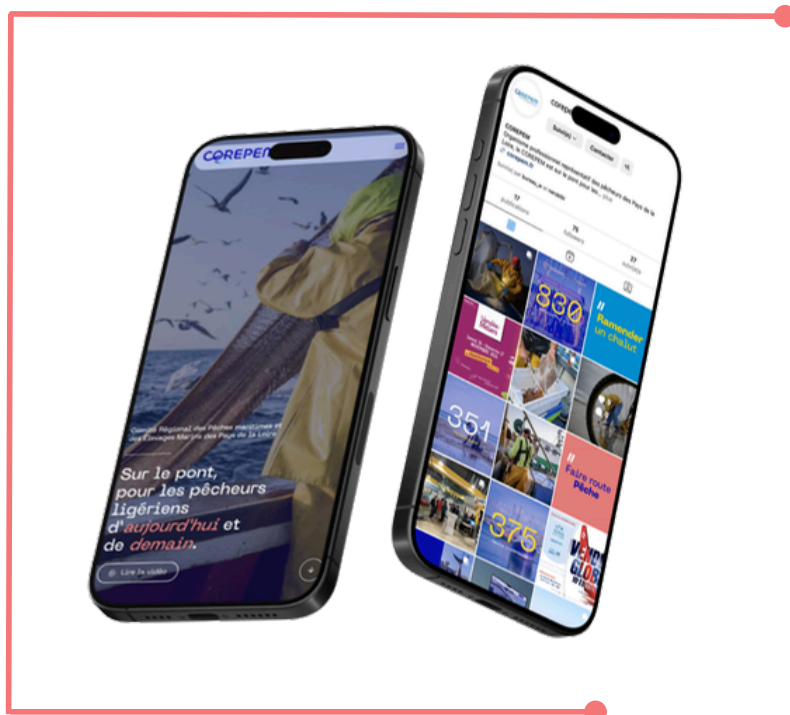
« Malgré quelques bugs et le fait que le bon de transport soit mal intégré à l'application, j'ai rapidement adopté Visiocaptures pour le côté pratique du format numérique. Pour le port de Saint-Gilles, les pêcheurs les plus à l'aise ont aidé ceux qui avaient le plus de difficultés afin que personne ne reste sur le bord du chemin. Avec la civelle, une erreur de manipulation peut vite avoir des conséquences... Espérons désormais que nos demandes d'évolution soient prises en considération. »



©Erwan Balança

Benjamin LABORDE
Pêcheur à Saint Gilles Croix de Vie

IMAGE ET COMMUNICATION



Apprendre à communiquer (stratégie et formation à la communication)

Communiquer vers le grand public sur nos métiers, produits, filières, actions

Communiquer vers les jeunes pour favoriser l'attractivité des métiers

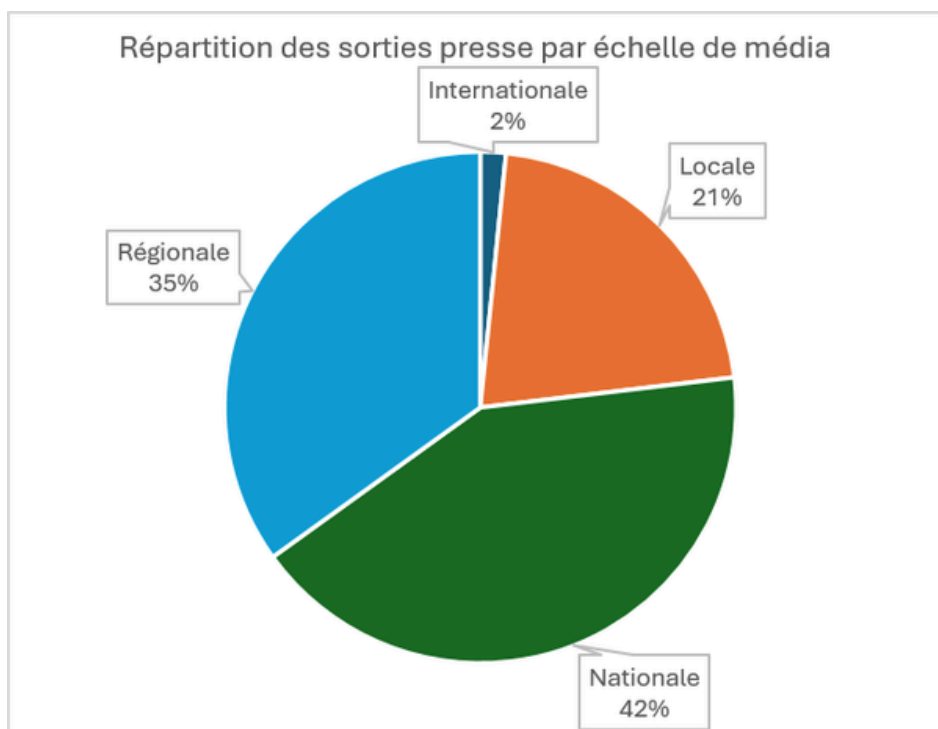
Relations Presse

Financement Union européenne (FEAMPA), Région Pays de la Loire,

Depuis plusieurs années, le COREPEM est accompagné par l'agence AYA Communication qui assure le suivi et la gestion des relations presse. Le partenariat avec cette agence spécialisée garantit notamment le formatage des communiqués, la gestion du timing, la diffusion dans les canaux adéquats ainsi que le retour des reprises médiatiques. Par ailleurs, AYA Communication accompagne les pêcheurs en amont de leurs prises de paroles dans les médias, tant pour les former et leur apporter de l'aisance que pour mieux faire passer les messages souhaités.

En 2025, le travail effectué par AYA Communication, financé par le FEAMPA et la Région des Pays de la Loire, a permis aux pêcheurs ligériens et au COREPEM de toucher davantage de médias nationaux pour faire valoir leurs points de vue, notamment sur les plateaux télé et radio.

Au total en 2025, 4 communiqués de presse ont été rédigés par le COREPEM et l'agence média, et 186 titres de presse sont consacrés à, ou ont évoqué, la pêche ligérienne.



Route Pêche

Le samedi 17 mai 2025, le Corepem et ses partenaires ont organisé la 18^e édition de Route Pêche, ouvrant les portes du port de pêche des Sables d'Olonne au grand public le temps d'une matinée de découverte de la filière maritime. Organisée conjointement par les acteurs de la pêche, cette manifestation est devenue un rendez-vous incontournable de la vie maritime sablaise. Elle a pour objectif de faire découvrir les métiers de la mer et de la conchyliculture, de valoriser les savoir-faire des professionnels et de sensibiliser le public aux enjeux de la filière.

Autour du port de pêche et au sein du centre de marée, les visiteurs ont pu profiter d'un programme riche et varié : visites de deux entreprises de mareyage, causeries consacrées à la pêche de la sardine, présentation des principales espèces de poissons et de crustacés, stands des organismes maritimes, démonstrations de ramendage de filets, visites guidées de navires de pêche et échanges avec leurs équipages, découverte du canot de la SNSM, défilé nautique dans le port, ainsi que des démonstrations de sauvetage en mer proposées par la SNSM, l'École des Formations Maritimes et l'Association des Chiens Sportifs à l'Eau du Pays des Olonnes.



©Corepem



©Corepem



©Corepem



©Corepem



©Corepem

Fête de la Mer

La Fête de la Mer à Saint Gilles Croix de Vie est une manifestation qui vise non seulement à promouvoir les différents métiers de la filière pêche dans une ambiance festive et conviviale mais permet également, grâce à de nombreuses activités et animations, de récolter des dons intégralement reversés à la Caisse des familles des marins péris en mer.

Entre chants et musiques traditionnelles, tombola, sorties en mer, animations pour les enfants et vente de produits divers, la Fête de la Mer du samedi 23 août 2025 a attiré un public nombreux et participatif. Elle a rapporté à la Caisse 4046.65 euros.

Parmi les différentes animations, une nouveauté de cette édition 2025 a été très appréciée et a remporté un franc succès : la grande pêche aux canards. Les enfants se sont succédés autour du stand, accompagné de leurs parents, créant une atmosphère très ludique et conviviale. Grâce à l'engagement des bénévoles, des organisateurs et des nombreux visiteurs, cette édition 2025 a été une belle réussite et contribue aux valeurs de partage et de solidarité qui animent les marins du port de Saint-Gilles-Croix-de-Vie.

Promotion des métiers

Financement Union européenne (FEAMPA), Région Pays de la Loire,

Actions dans les établissements scolaires

Le COREPEM a mis en place en 2022 une feuille de route pour faire connaître et promouvoir les métiers de la pêche, notamment auprès des jeunes. Ce type d'actions est mis en place annuellement depuis 2023 à la suite d'une prise de contact auprès de nombreux établissements de Vendée et de Loire-Atlantique à chaque rentrée scolaire. L'ensemble des acteurs investis sont intervenus dans 30 collèges, et 3 classes de collèges sont venues à la rencontre des acteurs sur les ports.



Promotion des métiers

Salons, forums, actions tout public



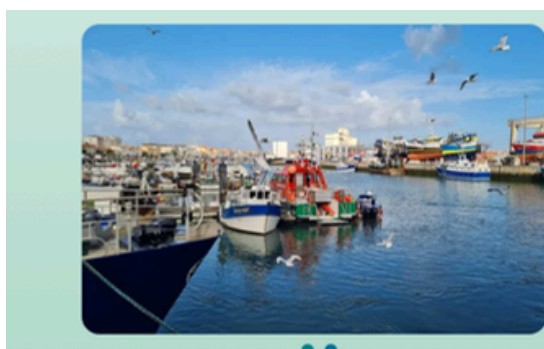
Outre les événements qu'il organise chaque année (Route Pêche aux Sables d'Olonne et Fête de la Mer de Saint-Gilles-Croix-de-Vie), le COREPEM est régulièrement sollicité pour participer à d'autres événements.

Chaque année, France Filière Pêche tient un stand au Salon International de l'Agriculture à Paris et invite les CRPMEM à venir promouvoir les produits et métiers de leur région. En 2025, l'équipe du comité s'est mobilisée pour la troisième année consécutive pour tenir le stand de FFP pendant une journée. Outre les échanges avec les visiteurs et les acteurs de la filière, la délégation de pêcheurs et de salariés ont pu discuter des enjeux de la pêche de demain avec plusieurs élus locaux et nationaux.

Comme chaque année, le COREPEM est également sollicité pour participer à des forums et des rencontres avec les acteurs de l'emploi (France Travail, Missions Locales, Conseillers en Evolution Professionnelle) ou à destination des demandeurs d'emploi. Au total, 2 rencontres dans les locaux des services et 4 forums pour l'emploi ont eu lieu en 2025.

Projet Promotion et recrutement à la pêche

A partir de fin 2025, le COREPEM finance le projet « Promotion et recrutement à la pêche en Pays-de-la-Loire » porté par l'Ecole des Formations Maritimes (EFM) et financé dans le cadre de l'AMI 1 de la taxe éolienne. Ce projet vise à répondre aux enjeux de renouvellement des générations dans le secteur en augmentant l'attractivité des métiers de la pêche. Il s'adresse principalement aux jeunes, aux personnes en reconversion et aux demandeurs d'emploi, en cherchant à promouvoir les métiers de la pêche, faciliter l'accès aux formations maritimes et améliorer le recrutement des entreprises du secteur. Organisé autour de trois axes — accompagnement personnalisé des candidats, promotion des métiers et digitalisation du recrutement — ce projet sera à partir de son lancement au cœur de la stratégie d'attractivité des métiers déployée par le COREPEM.



EMBARQUEZ POUR
**UNE IMMERSION
DANS LES MÉTIERS
DE LA MER**



PROMOTION ET RECRUTEMENT
A LA PÊCHE

AMI1 – Mise en conventionnement des premiers projets

En lien avec l'utilisation des fonds issus de la taxe éolienne, un des moyens que le CA du COREPEM a souhaité déployer pour financer des projets au bénéfice des pêcheurs et de la filière régionale est celui de la parution d'Appel à Manifestation d'Intérêt – AMI dédié à des enjeux collectifs d'avenir.

L'AMI1, pour lequel les projets ont été déployés en 2025, a porté sur « La Formation maritime et l'attractivité des métiers de la filière pêche ». Il est venu financer 4 projets :

- Le projet ESPERE porté par le lycée maritime Jacques Cassard à Nantes, visant à financer les équipements de sécurité (VFI, cottes, bottes de sécurité, etc.) pour les élèves amenés à faire des stages de pêche embarquée.
- Le projet « Vingt mille lieux sur les mers » porté par Sonia Bichet, visant la production d'une vidéo de découverte et de promotion de la filière ligérienne des produits de la mer. L'épisode, inclus dans une série, est d'ailleurs disponible sur Youtube (<https://www.youtube.com/watch?v=MDwBfTWplbk>)
- La rénovation de l'espace « la pêche aujourd'hui » du musée de la pêche de la Turballe, porté par l'association Au gré des vents. Cet espace permet à des publics nombreux et variés (scolaires, touristes) la découverte des activités de pêche, complément des autres activités de l'association (visite de la HAM, d'un ancien navire de pêche)
- Le projet « recrutement à la pêche », porté par l'Ecole des Formations Maritimes (EFM) – Cf Page 25

Ces projets contribuent, avec des manières différentes, à la formation maritime et à la promotion/attractivité des métiers, nécessaire axe de travail du COREPEM dans le contexte de pénurie de main-d'œuvre dans la filière.

©Corepem



ENVIRONNEMENT, MILIEUX ET ESPACES MARINS



S'impliquer
davantage
dans le suivi
et la gestion
de l'eau

Poursuivre
notre engagement
dans les politiques
environnementales

Assurer les
conditions d'une
bonne
cohabitation

Garantir aux
activités de pêche
un accès durable
à l'espace

S'impliquer davantage dans le suivi
et la gestion de l'eau

Qualité de l'eau : participation au SAGE ESTUAIRE



Les ressources marines sont fortement tributaires de la qualité des eaux littorales, enjeu majeur des pêcheurs professionnels en mer, en estuaire et à pied.

Afin d'appuyer l'importance de cet enjeu pour la profession, le COREPEM a participé aux deux premières Commissions Territoriales, dans le cadre du lancement du nouveau Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE) « Estuaire de la Loire », porté par le SYLOA (Syndicat Loire-Aval). Ce SAGE rassemble élus, techniciens, associations, acteurs économiques et usagers de l'eau autour de plus d'une centaine de mesures visant à équilibrer la préservation et les usages de l'eau.

- le 12 juin 2025 à St Brévin concernant le littoral Sud Estuaire et Côte de Jade,
- le 19 juin 2025 à Guérande concernant le littoral Guérandais et Nazairien.

Ces réunions ont permis de poser les bases d'une coopération locale renforcée et d'aborder concrètement les actions en cours ou à venir sur chacun des secteurs, notamment de l'amélioration de la qualité des eaux et des fonctionnalités écologiques et hydrauliques des milieux aquatiques. + d'infos : www.sage-estuaire-loire.org



Repeuplement des cours d'eau en civelles

- Porteur** COREPEM
- Partenaires** SMIDAP, AAPPE 44, ARA FRANCE
- Financeurs** DG AMPA, OFB, ARA France, Société ARETZIA, COREPEM (auto-financement)

Déversement du 13 février 2025 sur la Loire à la confluence avec le Thouet



Le COREPEM porte des projets de repeuplement en civelles depuis 2011, année de lancement du programme national dont l'objectif consiste à accélérer la reconstitution du stock d'anguilles en transférant des civelles de zones où elles sont présentes en surabondance (zones littorales) vers des zones sous-densitaires et qui présentent des caractéristiques favorables à leur croissance puis à leur retour vers la mer des Sargasses. Ainsi, les 13 et 14 février 2025 et les 26 et 27 février 2025, le COREPEM a poursuivi son action au travers de deux nouveaux projets de transfert de civelles. Le premier sur la Loire, à la confluence avec le Thouet avec une quantité de 878.8kg, et le second de 883.4 kg plus en amont sur la Loire au niveau de la commune de Bréhémont soit plus de 3 millions d'individus.

Comme chaque année, une proportion de 30% de ces civelles ont été marquées à l'alizarine Red S, un colorant vital qui se fixe sur les otolithes des poissons, et qui permet de les discriminer de la population naturelle par la suite, lors des suivis à 6 mois, 12 mois et 36 mois.

Le premier suivi de ces projets, mené par le bureau d'étude FISHPASS, a eu lieu en octobre 2025. Les résultats ont notamment permis de mettre en évidence une abondance record d'anguilles sur la Loire moyenne avec près de 3000 individus pêchées. Avec un taux de recapture d'anguilles marquées de 23%, une croissance de 32mm pour les individus déversés à la confluence du Thouet, et de 41mm pour ceux transférés sur La Loire au niveau de la commune de Bréhémont, les résultats apparaissent plutôt bons.



Les lésions corporelles sont comptabilisées sur un échantillon de civelles avant chaque déversement afin d'évaluer la qualité du lot, et ainsi confirmer ou non la tenue des opérations.

Projet BEEL

Porteur	COREPEM
Partenaires	AAPPBLB, FISH PASS, ANSES, Association poisson santé sauvage
Financier	Région Pays de la Loire (AâP Aquaculture-Pêche 2025, SMIDAP)

A ce jour, dans le cadre du programme de repeuplement de l'anguille, plus de 52 millions de civelles ont été transférées sur plus de 33 sites des Pays de Loire, soit une quantité d'environ 17 tonnes représentant environ la moitié des quantités transférées en France.

L'efficacité de ce programme onéreux reste néanmoins à démontrer dans la mesure où le bénéfice biologique conféré aux civelles transférées reste méconnu. Autrement dit, la probabilité qu'une civelle atteigne le stade de géniteur est-elle supérieure si on la transfère dans un secteur sélectionné dans le cadre de l'appel à projets national ? La réponse à cette question est fondamentale pour la pérennité des programmes à l'échelle européenne ; ces programmes étant eux-mêmes approvisionnés par les pêcheurs français (60% du quota).

Fort de l'historique, de l'ampleur des opérations menées sur la Loire et de la présence d'une pêcherie d'anguille d'avalaison au guideau (chalut fixe), le projet BEEL s'est attaché à tester une méthode d'évaluation de la contribution du programme de repeuplement à la production d'anguilles argentées issues de la Loire et de profiter de l'échantillonnage pour en déduire leur état biologique et sanitaire.

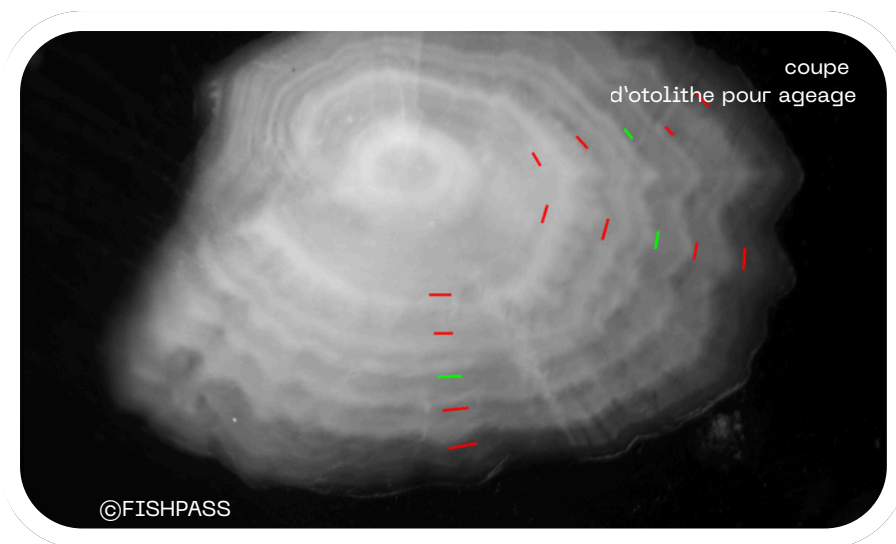
Ainsi, les pêcheurs professionnels au guideau de Loire, situés entre Ancenis et Angers, ont prélevé, mesuré et échantillonné 100 individus en février 2025. Les individus capturés ont été commercialisés, seules des parties non valorisables (tête et organes) ont été utilisées. Les échantillons ont été envoyés au bureau d'études FISHPASS pour otolithométrie et ageage et à l'ANSES pour détection des virus EVEX et Herpes Virus.

Au niveau des résultats, BEEL a permis de valider la faisabilité du protocole élaboré et a permis de montrer que, parmi l'échantillon de 100 individus :

- 10 % des anguilles argentées sont marquées, ce qui suggère qu'environ 30 % des anguilles échantillonnées sont issues du programme de repeuplement,
- les anguilles capturées sont âgées de 5 à 14 ans, les anguilles marquées de 5 à 10 ans,
- 12 anguilles se sont révélées positives au virus EVEX et aucune à l'Herpes Virus,
- l'état de santé global de l'échantillon est considéré comme bon.

Les résultats ont été valorisés à différents niveaux en fin d'année 2025, et constituent d'ores et déjà une référence d'intérêt dans le domaine.

La suite du projet, BEEL 2, a été déposée au même appel à projets régional en novembre 2025 pour renouveler à 3 reprises le protocole d'échantillonnage et d'analyse, sur la base d'un partenariat élargi.



Poursuivre notre engagement dans
les politiques environnementales

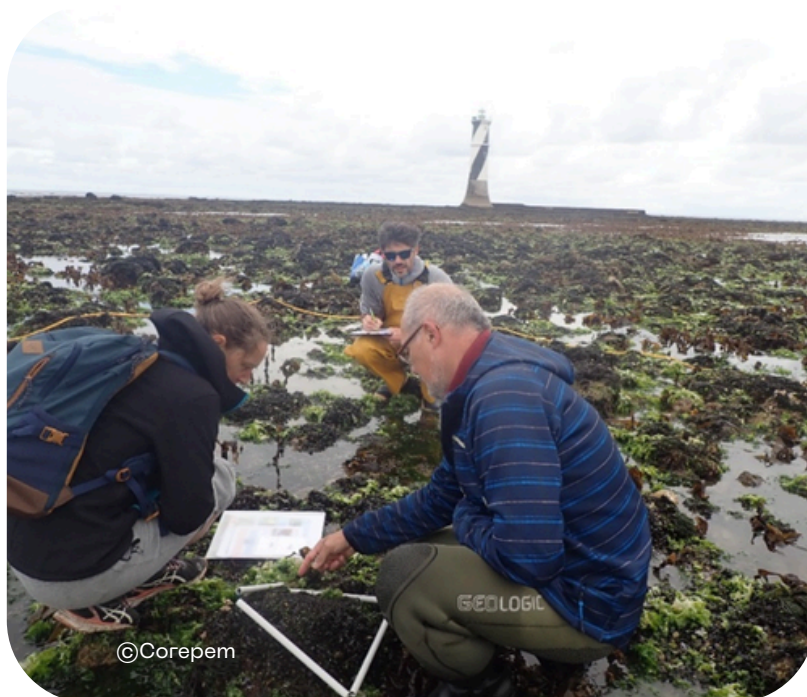
Animation du site Natura 2000 BIOMARLIG

Partenariat OFB / COREPEM

Financement Union européenne et Région Pays-de-la-Loire (FEDER)

Partenaire du projet BIOMARLIG porté par l'Office Français de la Biodiversité (OFB), le COREPEM anime le site Natura 2000 du plateau du Four. Sur une durée de cinq ans, ce projet s'articulera autour de trois grandes actions :

Sortie de suivi des champs de blocs du plateau du Four du 9 septembre 2025



- L'animation du site à travers des campagnes de communication, de sensibilisation et la reprise des suivis écologiques.
- La mise à jour du document d'objectifs (DOCOB), qui se fera en concertation avec les acteurs locaux pour réévaluer les enjeux et co-construire un nouveau programme.
- La préparation du futur plan d'action, en ciblant les priorités, en mobilisant les partenaires et en s'appuyant sur les réussites passées pour lancer les nouvelles initiatives.

L'année 2025 a été marquée par la consolidation des actions relancées l'année précédente et une transition au sein de l'équipe du COREPEM.

Sur le terrain, la relance des activités s'est concrétisée par deux campagnes de suivi des habitats "champs de blocs" (action phare in-situ) réalisées avec le réseau de bénévoles le 29 avril et les 9-10 septembre 2025. Afin d'optimiser le déploiement simultané de deux équipes sur le site, un nouveau GPS a été acquis. Enfin, le travail de mise à jour du document d'objectifs (DOCOB) a débuté par une phase de recherche bibliographique et un inventaire des données cartographiques.

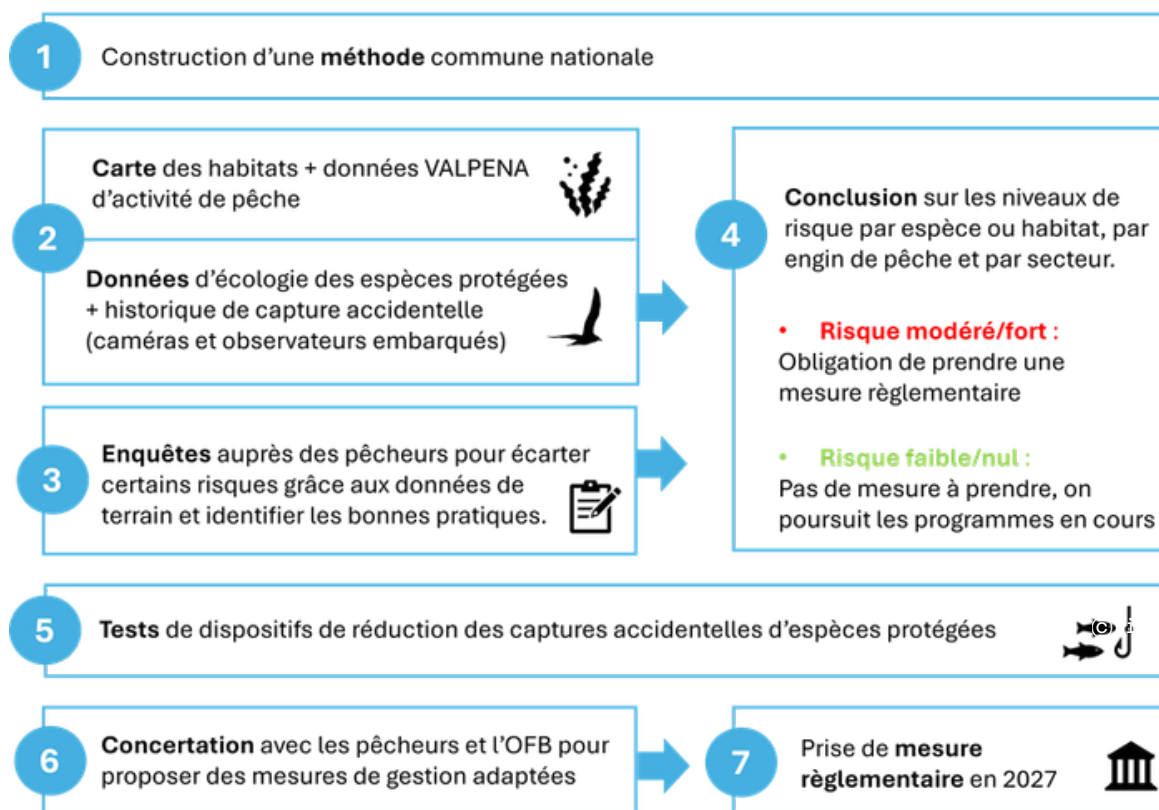
Côté équipe, Juliette REYNAUD a rejoint Roxane BOULLARD en mai en tant que chargée de missions environnement ; ce nouveau binôme a suivi une phase essentielle de passation et de formation technique (notamment sur le protocole de suivi des champs de blocs). En tant qu'animatrice d'un site Natura 2000, le binôme d'animatrices a été convié à participer à la Table Ronde des gestionnaires d'AMP qui s'est tenue les 17, 18 et 19 septembre à La Forêt Fouesnant.

En 2026, le projet se poursuivra avec de nouveaux suivis écologiques sur les "champs de blocs", soutenus par le recrutement d'un stagiaire dédié à la valorisation et la pérennisation des données (macroalgues et laminaires). En parallèle, de nouvelles actions de communication seront lancées et des groupes de travail seront ouverts pour associer les acteurs locaux à l'actualisation du DOCOB.

Les Analyses de Risque Pêche (ARP)

Dans le cadre de l'application des directives Natura 2000, les activités de pêche font l'objet d'une évaluation d'incidence environnementale (ARP) sur chaque façade maritime. Les ARP « habitat » étudient les interactions sur les fonds marins, tandis que les ARP « espèce » concernent les captures accidentelles d'oiseaux, mammifères marins, tortues et poissons amphihalins qui peuvent se retrouver piégés dans les filets ou se piquer aux hameçons. Localement, la forte implication des pêcheurs permet d'obtenir des données de terrain précieuses tout en tenant compte des enjeux socio-économiques.

Etapes de l'Analyse Risque Pêche



Les ARP "Habitat" en sont maintenant à l'étape essentielle de la concertation pour la définition des mesures de gestion. Les pêcheurs ont montré leur engagement en proposant des mesures fortes d'interdiction sur les herbiers de zostère de l'île d'Yeu et sur le banc de maërl en baie de Bourgneuf. D'autres mesures sont discutées pour le plateau du Four, à la sortie de l'estuaire de la Loire et en baie de Bourgneuf. L'ensemble des mesures entrera en vigueur au cours de l'année 2027 pour contribuer à la protection des fonds marins.

Projet ARP « Espèces »

Porteur	OFB
Partenaires	CNPMEM, CRPMEMs Hauts-de-France-Normandie et Bretagne, COREPEM, OEC, AGLIA
Financier	Union Européenne (FEAMPA)

Après une première phase de compilation de données bibliographiques en 2024, ce projet est à l'étape de la collecte de données terrain pour compléter l'analyse.

• Les enquêtes

40 palangriers et pêcheurs ligériens ont été enquêtés par le COREPEM. Ces échanges très constructifs permettront pour la suite du projet de mieux comprendre les circonstances des captures accidentelles et d'identifier les bonnes pratiques qui permettent de les éviter.



©Corepem

• Les tests de dispositifs

Différents dispositifs techniques sont testés sur chaque façade maritime pour réduire les captures accidentelles : certains servent à effrayer les oiseaux ou leur bloquer l'accès aux filières, tandis que d'autres augmentent la visibilité des engins sous l'eau. A Noirmoutier, un volontaire a ainsi été sélectionné pour tester l'influence du lestage des filières sur la capture des oiseaux au moment du filage.

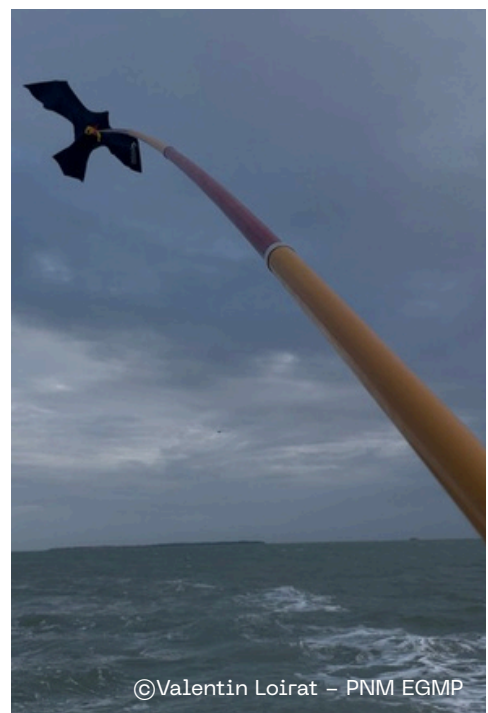
Projet Life EMM

Porteur	OFB
Financier	Union Européenne (LIFE) et Ministère de la transition écologique

Dans ce projet, d'autres dispositifs de réduction des captures accidentelles sont testés sur une période de 3 ans. Au sein du PNM EGMP, 4 palangriers et fileyeurs ligériens ont été sélectionnés pour commencer les tests dès l'hiver 2025-2026.

Dispositifs testés :

- cerfs-volants qui effraient les oiseaux.
- ralingues qui renvoient le signal d'écholocation des dauphins et facilitent la détection des filets
- plaquettes phosphorescentes qui améliorent la détection des filets par les oiseaux plongeurs.



©Valentin Loirat – PNM EGMP

Captures accidentelles de mammifères marins

Suite à une décision du Conseil d'Etat, la fermeture du golfe de Gascogne entre le 22 janvier et le 20 février pour certaines pêcheries se poursuit depuis 2024. Prévue pour 3 années consécutives, les professionnels ont poursuivi leur implication dans les tests de dispositifs (PIFIL et DolphinFree) et se sont également équipés en caméra comme imposé par les arrêtés successifs (Figure ci-dessous).

	2024	2025	2026
Nombre de navires équipés de caméras	1	7	25
Nombre de navires équipés de pingers PIFIL	19	27	25
Nombre de navires équipés de balises DOLPINFREE	0	5	3
Nombre de navires ayant déposé un dossier d'Arrêt Temporaire	49	47	54

Nombre de navires immatriculés en Pays de la Loire équipés dans le cadre du PAMM (source : Corepem, LPDB, OPPAN, OP Vendée)

Année intermédiaire, les travaux se sont poursuivis avec une avancée non négligeable. Sur la base des marquages réalisés avec les professionnels, Pelagis intègre une évolution du paramètre clé de flottabilité des carcasses dans son modèle ; donnant lieu à de nouvelles évaluations du taux de captures accidentelles. Cette révision entraîne une baisse de 23% des estimations.

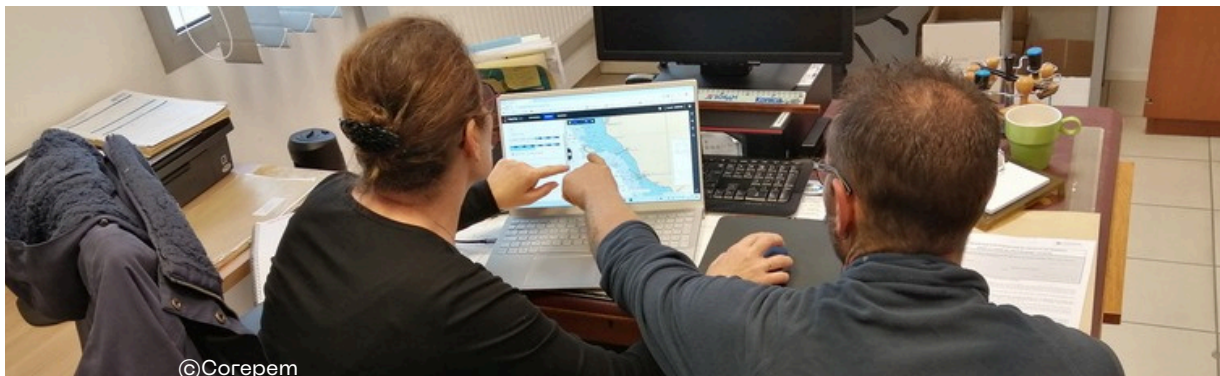
Insuffisante pour remettre en question la décision du Conseil d'Etat, cette amélioration des connaissances reste malgré tout une première étape vers de nouvelles discussions prévues en 2026.

VALPENA

L'Observatoire VALPENA

Avec le risque croissant de mitage de leurs territoires de pêche en raison de l'implantation de nouveaux usages et zonages en mer à partir des années 2010, les pêcheurs ligériens ont souhaité bénéficier d'une information géographique normalisée et incontestable, pouvant servir de base d'objectivation des enjeux pêche et ainsi mieux défendre l'intérêt des professionnels dans les démarches de partage de l'espace marin. C'est ainsi qu'est né le projet VALPENA (« éVALuation des activités de PEche au regard des Nouvelles Activités ») en 2010 sous l'impulsion du COREPEM, en partenariat avec l'Université de Nantes. Depuis 2012, ce dispositif a été étendu à d'autres régions et flottilles, fédérées au sein de la plateforme scientifique et technique qu'est le groupement d'intérêt scientifique (« GIS VALPENA »). Il permet le suivi d'environ 3 950 navires, représentant plus de 90% de la flottille métropolitaine et plus de 90% de la valeur débarquée en halles à marée (chiffres 2020).

VALPENA recense des informations sur l'inscription spatiale (par mailles de 3 milles de côté) et temporelle (par mois) des stratégies de pêche des pêcheurs (zones de pêche, engins et espèces ciblées). Il fonctionne sur une logique déclarative par enquêtes auprès des capitaines et/ou armateurs de navires, pour retracer l'activité de pêche pratiquée l'année précédente.



Après avoir procédé, début 2025, aux restitutions collectives portuaires des enquêtes menées en 2024, année à visée exhaustive sur les activités de pêche 2023, le COREPEM a mené 89 enquêtes auprès d'un échantillon de marins-pêcheurs ligériens selon la logique d'alternance entre échantillonnage représentatif et exhaustivité, tous les 3 ans. Ces enquêtes ont permis de recueillir des informations sur les stratégies de pêche déployées en 2024 par 89 capitaines et/ou armateurs enquêtés le long du littoral, de La Turballe à l'Aiguillon-sur-Mer. Suite aux restitutions individuelles réalisées au cours de l'année, une restitution collective se tiendra début 2026 lors du conseil d'administration du COREPEM.

Grâce à ces données, le COREPEM pourra optimiser l'information et la concertation des marins sur l'occurrence d'événements sur leurs zones de pêche ou encore soutenir la capacité de diagnostic des problématiques de partage de l'espace maritime (production d'analyses diverses orientées majoritairement vers des études d'impacts de l'implantation de parcs éoliens et de politiques publiques environnementales).

Le COREPEM tient à remercier l'ensemble des marins pour leur mobilisation !

Le GIS VALPENA

Le COREPEM a pleinement pris part aux travaux du GIS VALPENA, dont le Président est également le Président du COREPEM. Au-delà des temps forts semestriels que sont les journées d'été et d'hiver, regroupant les membres et partenaires du GIS autour des Comités de direction et réunions techniques, se tiennent régulièrement des groupes de travail dont certains sont animés ou co-animés par des personnels COREPEM. Le COREPEM a ainsi participé aux travaux sur la mobilisation de données dans le cadre de sujets « environnement », la protection de la donnée VALPENA et à leur mise en conformité avec la Directive INSPIRE.

Zoom sur la protection de la donnée VALPENA et sa mise en conformité avec la Directive INSPIRE :

Le COREPEM a pris part aux travaux du GIS, en collaboration avec les Comités des pêches, dans le but de lancer une étude juridique sur l'accès à la donnée VALPENA et à sa protection juridique. Suite aux sollicitations pour accéder aux données, de plus en plus nombreuses et portées notamment par des ONG-E, les structures professionnelles ont en effet souhaité identifier les leviers de protection et connaître, outre les obligations liées à la Directive INSPIRE, leurs obligations quant à la transmission des données collectées sur simple demande, et sous quel format.

Concernant la mise en conformité avec la Directive INSPIRE, le COREPEM a engagé, avec les autres Comités des pêches et le GIS, deux travaux :

- La mise en ligne sur le site du GIS des cartes du projet ZIP, illustrant les activités de pêche dans le cadre des cahiers d'acteurs du débat public « La mer en débat »,
- Le développement d'un outil cartographique dynamique permettant de visualiser les données VALPENA agrégées.

Les membres du Conseil d'Administration du COREPEM ont pu échanger sur le sujet, réaffirmant l'importance de la souveraineté sur ces données alliées à la nécessaire transparence sur leur cadre de collecte et d'exploitation.



Les membres du GIS VALPENA à l'occasion des journées d'été du GIS qui se sont réunis en juillet 2025 à Port-en-Bessin

Energies Marines Renouvelables

Projet éolien du Plateau des Bœufs

En 2025, les travaux du raccordement électrique se sont terminés en avril. Côté parc éolien, les restrictions sur l'activité de pêche ont été maintenues avec l'installation des câbles inter-éoliennes et des turbines. Le parc éolien a produit ses premiers électrons durant l'été 2025, et les travaux se termineront au printemps 2026.

Des mesures ont été mises en place afin de réduire les contraintes sur l'activité de pêche : autorisation de la pêche aux arts dormants dans certains blocs travaux et à certaines périodes selon l'activité sur site, financement d'AIS pour permettre la navigation dans la zone travaux, mise en place d'une route pour les navires de travaux en provenance de Saint-Nazaire afin de limiter les risques de casses de matériels...

Néanmoins, une partie du site est restée fermée à la pêche et a eu un préjudice direct sur certaines entreprises de pêche. Des mesures compensatoires individuelles ont été mises en place afin de compenser le préjudice pour les navires les plus impactés.

En 2025, deux GT pêche se sont déroulés afin de fournir des informations sur l'avancée des travaux, et discuter des conditions de cohabitation pendant et après les travaux. Une commission nautique locale s'est tenue en septembre 2025 dans l'objectif d'émettre un avis sur la réglementation des usages dans le parc éolien en phase exploitation.



©C. BESSIER, EMYN

Navire de pêche dans le parc éolien du plateau des bœufs en novembre 2025.

PÊCHERIES ET RESSOURCES



Des pêcheurs responsables et impliqués dans la gestion des pêcheries et le respect de la réglementation

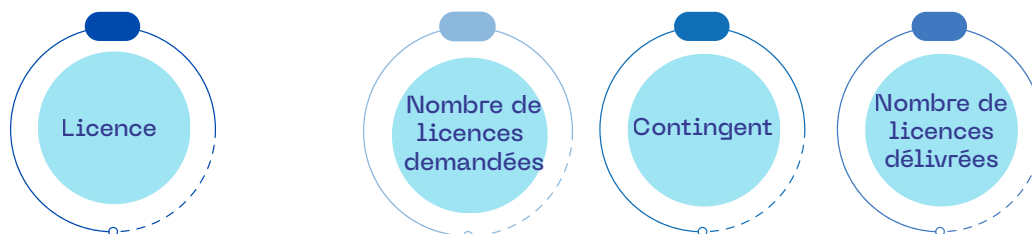
Renforcer la coopération avec les scientifiques dans un souci de co-expertise

Renforcer notre action de lobbying auprès des décideurs nationaux et européens

Engager des actions de filière au bénéfice des territoires

Des pêcheurs responsables et impliqués dans la gestion
des pêcheries et le respect de la réglementation

Instruction et attribution des licences régionales



Licence	Nombre de licences demandées	Contingent	Nombre de licences délivrées
Pêche à Pied Vendée (tous timbres confondus)	264	contingent par timbre	204
Pêche à Pied Loire-Atlantique (tous timbres confondus)	284	contingent par timbre	225
Coquilles St Jacques en gisements classés PDL	24	71	24
Nasse à poissons	67	65	64
Crevettes grises	37	65	37
Patagos Île d'Yeu	3	3	3
Vénus en baie de Bourgneuf	2	4	2
Moules en baie de Bourgneuf	1	4	1
Senne Danoise	10	10	10
Coquillages en estuaire externe de la Loire	9	11	9
Pétoncles en baie de Bourgneuf	3	4	3

Des pêcheurs responsables et impliqués dans la gestion des pêcheries et le respect de la réglementation

Programme Homard

Porteur	COREPEM
Partenaires	IFREMER, EDF RENOUVELABLES
Financier	EDF RENOUVELABLES

Face à un essoufflement de l'implication des professionnels dans l'action de marquage-recapture et à leur forte inquiétude sur la ressource de homards, le groupe de travail du programme homard a décidé d'interrompre le programme de marquage-recapture. De mars à août 2025, une stagiaire a travaillé sur le programme homard avec quatre objectifs (i) caractériser la diminution des captures, (ii) identifier les causes probables de la diminution des captures (iii) recenser les actions de soutien de la ressource possibles et (iv) la mise en place et le déploiement de ces actions.

Les résultats ont été présentés aux pêcheurs professionnels lors d'un groupe de travail le 20 mai 2025. Au regard de la structure en taille de la population (échantillonnage en criée), le groupe de travail a décidé de sauvegarder pendant plusieurs années les individus femelles inférieurs à 105mm à l'aide d'un marquage en V nommé "V-notch" ou "poinçon" sur le telson (queue) qui permettra d'identifier les femelles ayant été préservées dans le cadre du programme et ainsi d'en interdire leur débarquement. Le V-notching est une technique de marquage qui est utilisée dans plusieurs pays notamment aux Etats-Unis ou au Canada.



La marque s'estompe naturellement en deux à trois ans, ce qui laisse à ces femelles, encore immatures sexuellement, le temps de se reproduire au moins une fois avant de redevenir commercialisables. Cette mesure vise à préserver une fraction du stock reproducteur futur, augmenter le nombre de femelles ayant la possibilité de se reproduire, soutenir le renouvellement du stock à moyen terme, et ainsi contribuer à la pérennité de la pêcherie de homard sur le banc de Guérande.

Afin de compenser la perte de chiffre d'affaires immédiate, un rachat est prévu. Ce mécanisme permet d'amortir l'impact économique direct pour les pêcheurs.

Un objectif de marquage de 400 kg de femelles par an sur trois ans a été défini.

Des pêcheurs responsables et impliqués dans la gestion des pêcheries et le respect de la réglementation

Marquage langouste rouge



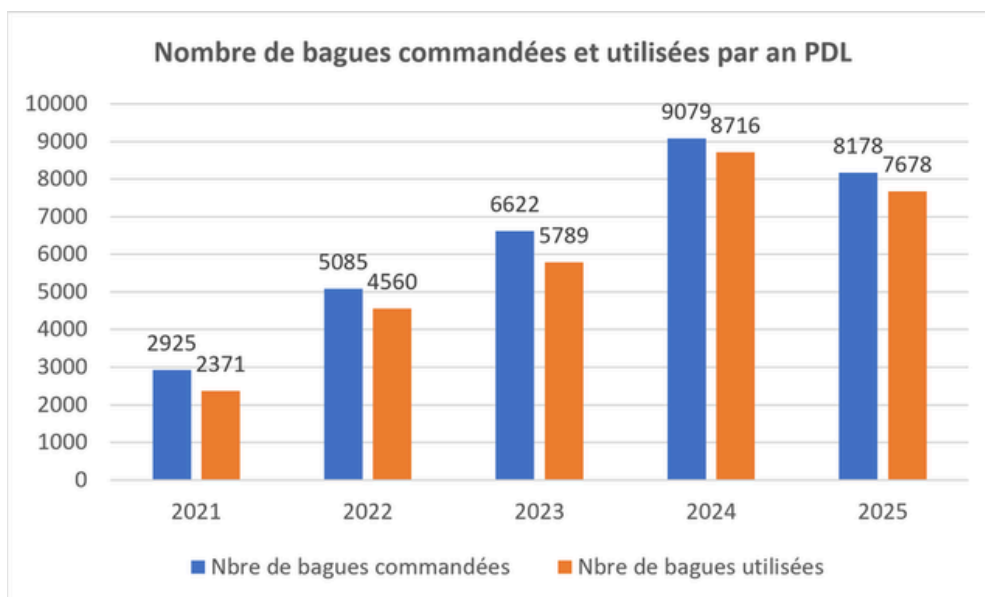
La langouste rouge (*Palinurus elephas*) est pêchée par les marins-pêcheurs français depuis le 19^{ème} siècle. Les volumes débarqués ont fortement chuté depuis la fin de la seconde guerre mondiale passant de 2500 tonnes en 1950 à 20 tonnes en 2015. Il y a un peu plus de 10 ans, les professionnels ont souhaité inverser la tendance en posant les bases d'un plan de gestion pour la reconquête de la langouste rouge. Des mesures successives ont ainsi été mises en œuvre à l'initiative de la profession :

Augmentation de la taille minimale de capture en 2010, 3 mois de fermeture de pêche de janvier à fin mars en 2011, interdiction de débarquement de femelles grainées en 2016. Aujourd'hui, la ressource montre des signes positifs et la production est en hausse. Cette évolution encourageante doit néanmoins s'accompagner d'un suivi particulier afin d'encadrer la pêche, d'autant que la langouste est une espèce à croissance lente : elle atteint la taille commerciale au bout de 7 ans.

Dans cet objectif le baguage systématique des débarquements a été mis en place au niveau national en 2021 afin d'évaluer plus finement les débarquements de langouste rouge.

Depuis 2021, les marins-pêcheurs se fournissent en bagues auprès du COREPEM. Le comité est en charge du suivi des commandes de bagues. Depuis le lancement de la mesure, les commandes sont en nette augmentation chaque année (cf. graphique ci-dessous).

Les fileyeurs de l'Herbaudière et de l'Île d'Yeu sont les principaux producteurs de langoustes en région.



Des pêcheurs responsables et impliqués dans la gestion des pêcheries et le respect de la réglementation

Implication des professionnels dans l'encadrement de la pêche à pied

L'encadrement de la pêche à pied repose depuis plusieurs années, sur l'intégration des professionnels au cœur des décisions, notamment au sein de commissions dédiées :



Système de gestion de la pêche à pied professionnelle

Cet encadrement strict s'adapte en continu afin d'équilibrer l'effort de pêche et la préservation du milieu.

En 2025, la profession a continué à relever des défis de taille, face :

A l'emballement de l'attractivité de certains gisements, offrant à la fois une abondance et une rentabilité fortes, comme les palourdes de la baie de Bourgneuf. On peut notamment citer en 2025, un travail commun avec le COREPEM et l'administration pour renforcer les contrôles, et pour optimiser le traitement des PV et des sanctions, afin qu'elles soient suffisamment dissuasives et proportionnées au niveau des infractions.



A des fluctuations naturelles importantes :

- Les représentants professionnels ont constaté une diminution sensible du potentiel d'exploitation des palourdes sur le secteur de Saint Brévin, confirmée par le suivi régulier des captures par les gardes-jurés. Suite à la consultation de la Commission, le COREPEM a abouti à la réduction du quota et des jours de pêche autorisés en 2025 pour préserver la ressource.
- De la même manière, les modalités de pêche des coques de La Baule ont pu être ajustées grâce à deux campagnes d'évaluation du stock effectuées par le COREPEM en août, puis en octobre 2025 pour suivre la croissance, en lien avec l'IFREMER. Sur cette base, les discussions en Commission ont abouti à l'autorisation de la pêche à partir du mois d'octobre, seulement les jours de forte marée (coef moyen >80) , avec un quota de 60kg par jour et par pêcheur.

Des pêcheurs responsables et impliqués dans la gestion
des pêcheries et le respect de la réglementation

Lancement du plan d'Actions Anguille



©P.Stefanaggi

opération de repeuplement en civelle

Dans le cadre des conclusions de la conférence internationale UNOC qui s'est tenue en juin 2025 à Nice, la ministre de l'Ecologie Agnès PANNIER-RUNACHER a annoncé de multiples mesures visant à mieux protéger l'anguille compte-tenu de l'état biologique de sa population, dont une réduction de la pression de pêche avec comme mesures, pour les professionnels, la mise en œuvre d'un Plan de sortie de flotte nationale. Peu de temps après, le Ministère exprimait sa volonté de réduire de manière drastique les quotas.

Ces épisodes ont mis en lumière la sensibilité de la pêcherie civilière ainsi que l'absence de plan d'action pour créer du lien entre les multiples travaux menés, valoriser les actions parfois insuffisamment visibles et reconnues, engager un certain nombre d'acteurs dont le Ministère et les scientifiques mobilisés sur l'anguille et inciter à stabiliser les conditions d'exercices sur une période de 3 ans.

Ainsi, ce plan dont la mise en œuvre doit se poursuivre jusqu'en 2028 se divise en 3 volets :

- Gestion de l'activité,
 - Exemples d'actions : participer à la mise en œuvre du Plan de sortie de flotte, garantir le maintien du quota national, réfléchir à une mise à jour des modalités de gestion de la pêcherie...
- Amélioration des connaissances biologiques,
 - Exemples d'actions : élaborer une série de CPUEs à partir des données de pêche commerciales, améliorer les connaissances sur l'efficacité du repeuplement, poursuivre sa mise en œuvre avec test et développement pour une amélioration du protocole...
- Traçabilité et contrôle,
 - Exemples d'actions : appui à la mise en œuvre de la révision du Règlement Contrôle (déploiement VisioCaptures, équipement VMS), participer à une réflexion collective sur l'amélioration de la traçabilité tout au long de la chaîne d'approvisionnement...

L'état d'avancement de ces actions est variable, certaines étant partiellement finalisées (déploiement VisioCaptures) alors que d'autres ne sont pas lancées (amélioration traçabilité).

Parmi les perspectives, il s'agira de faire de ce plan un véritable outil de pilotage des travaux portant sur l'anguille en région, à la main des professionnels eux-mêmes au travers de la Commission Poissons migrateurs, favorisant ainsi une progression cohérente, équilibrée et valorisable.

Achèvement du projet MASCOET

(MAintien du Stock de COquillages en lien avec la problématique des Efflorescences Toxiques)

De 2019 à 2025, un véritable co-travail entre scientifiques (IFREMER, IEUM-LEMAR) et professionnels (Comité des Pêches (22, 29, 56, 17, Bretagne, Normandie et Pays de La Loire, éclosérie du Tinduff) a été mis en œuvre autour de la problématique des fermetures des pêcheries de coquillages dues à la présence de la toxine amnésiante (ASP) du phytoplancton *Pseudo-nitzschia*.

Susceptibles de toucher tout le littoral français, ces fermetures sont particulièrement longues pour la coquille Saint-Jacques en raison de sa décontamination lente, dont les causes suscitent l'interrogation.

Les professionnels ont également souhaité mieux comprendre l'évolution actuelle des stocks de la coquille et du pétoncle noir, aujourd'hui fragilisées par un écosystème modifié, à des fins d'adaptation des systèmes de gestion des différentes pêcheries associées.

L'objectif a donc été de :

- comprendre les facteurs d'apparition de l'algue *Pseudo-nitzschia* et de sa toxine amnésiante ASP,
- étudier la décontamination de la coquilles Saint-Jacques et du pétoncle noir,
- mieux connaître l'écologie du pétoncle noir pour repenser la gestion des pêcheries de coquillages.

Le COREPEM a donc pu participer à tous les points d'étape, dans un objectif global de partage des connaissances acquises tout le long du programme, ainsi que d'échange et de réflexion sur les modalités de gestion des pêcheries de coquillages mises en œuvre par les différents Comités des pêches.

Ce partenariat riche et diversifié a permis d'apporter des connaissances clés sur ces sujets, de mieux comprendre les facteurs de perturbation du milieu, le mécanisme de décontamination de la coquille Saint-Jacques, de mieux anticiper l'apparition de la toxine, et de repenser la gestion souvent complexe des pêcheries coquillières.



© Dugornay Olivier (2010) – IFREMER.



Gros plan sur l'œil d'une coquille St-Jacques (*Pecten maximus*). Ifremer.

<https://image.ifremer.fr/data/00570/68228/>

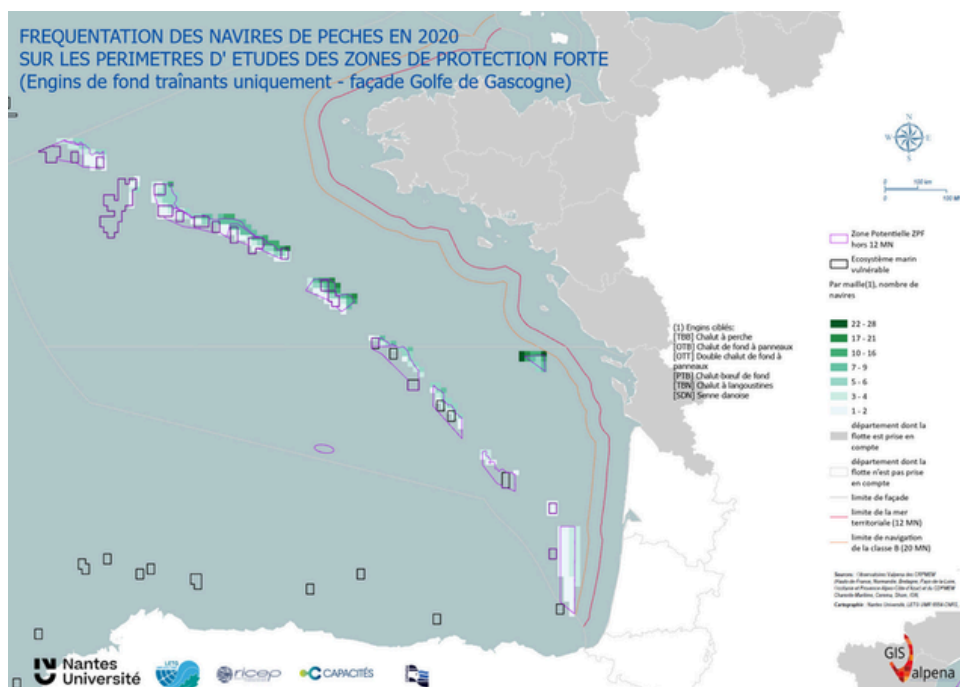
Renforcer la coopération avec les scientifiques
dans un souci de co-expertise

ZIP et Participation à l'UNOC

Estampillée « année de la mer » par le gouvernement, la France accueille en cette année 2025 l'UNOC (Conférence des Nations Unies sur l'Océan) ainsi qu'une série d'événements liés à l'économie bleue. Les enjeux sont mondiaux mais impliquent des travaux de préparation à l'échelle nationale. Sont ainsi débattus en préparation de la conférence :

- Des projets d'arrêtés fixant la liste des espèces végétales marines et des poissons marins protégés sur le territoire national,
- Le cadre d'application du déploiement des Zones de Protection Forte en France.

A l'image de la planification énergétique, les travaux issus du programme relatif aux Zones d'Importance pour la Pêche (ZIP) sont mobilisés pour éclairer les enjeux liés à différents espaces pré-identifiés par les services de l'Etat.



Depuis lors, différents types de Zones de Protection Forte (ZPF) ont été identifiés et feront l'objet pour certaines d'études complémentaires alors que d'autres rentreront directement dans un processus de labellisation. La circulaire prévoit que « La labellisation en ZPF vient reconnaître un haut niveau de protection des enjeux d'importance dans la zone considérée. Elle exige de démontrer en amont que les principales pressions engendrées par les activités humaines dont l'impact n'est pas compatible avec l'atteinte ou le maintien en bon état des enjeux écologiques d'importance sont absentes, supprimées, fortement diminuées ou évitées de manière pérenne. »

Pour le cas particulier de la pêche professionnelle, les pressions liées à la pêche continueront d'être traitées dans le cadre des Analyses de Risque Pêche à l'issue desquelles des mesures de gestion seront mises en place permettant ou non la poursuite de la labellisation ZPF.

Renforcer notre action de lobbying auprès
des décideurs nationaux et européens

Participation au SIA

Chaque année, au parc Expo Porte de Versailles à Paris, France Filière Pêche occupe un stand au SIA et invite les CRPME à venir promouvoir les produits et métiers de leur région. En 2025, pour la troisième année consécutive, le COREPEM a pris place sur cet espace. Outre les échanges avec les visiteurs et les acteurs de la filière, la délégation de pêcheurs et de salariés a pu discuter des enjeux de la pêche de demain avec plusieurs édiles locaux et nationaux : députés, Premier Ministre, Ministre en charge de la pêche, et élus territoriaux. C'est aussi un moment privilégié en dehors des cercles habituels pour les professionnels présents afin d'échanger entre eux sur leurs métiers.



Engager des actions de filière au bénéfice des territoires

POPELI

Porteur	COREPEM
Partenaires	Smidap, LOFP, ACAAPP, Usages et Territoires
Financier	Région Pays de Loire

Lancé en milieu d'année 2023, le projet POPELI, porté par le SMIDAP en partenariat avec LOFP, le COREPEM et la Cellule Mer de Capacités, est dédié aux ports de pêche ligériens et vise la définition d'une stratégie collective pour le développement des infrastructures portuaires et des outils de vente en région. Inédit, ce programme propose un double diagnostic de la situation de la filière des produits de la pêche ligérienne d'une part et de la situation économique des ports de pêche et des infrastructures de vente d'autre part.

Outre les enjeux socio-économiques, un exercice de prospective est venu compléter les travaux afin d'approcher les enjeux culturels et politiques relatifs aux ports de pêche et aux halles à marées. Un schéma des acteurs (figure 1) a ainsi été conçu dans ce cadre ainsi que l'analyse de différents scénarios (figure 2) prospectifs (possibles/souhaitables/non souhaitables).

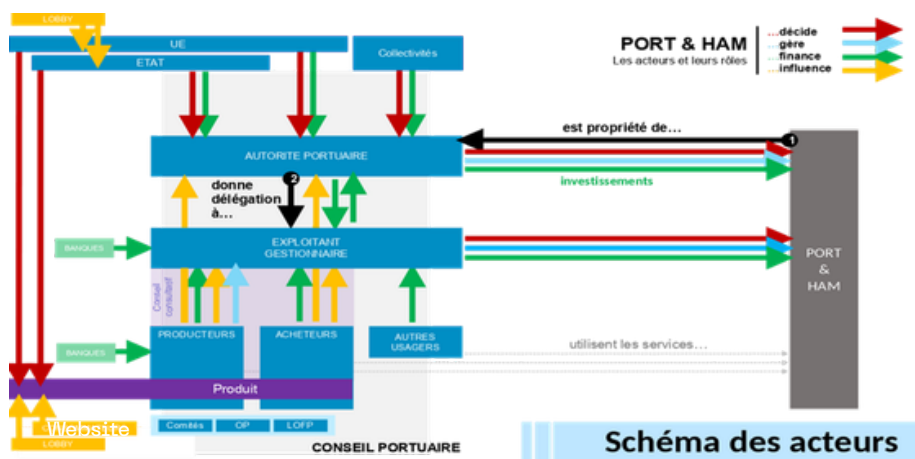
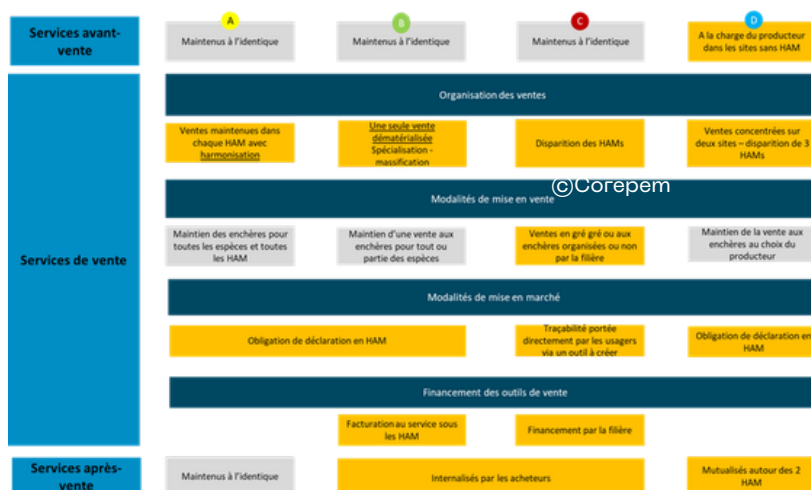


Schéma des acteurs, projet POPELI, 2025



Scénarios prospectifs, POPELI, 2025

Le projet terminé, le comité de pilotage a décidé de :

- Maintenir la dynamique collective,
- Préciser la notion de services au sein des halles à marée via une enquête terrain,
- Maintenir et mettre à jour annuellement l'outil de reporting de la situation économique des ports.

Signature du Contrat stratégique de filière

Fin 2025, la filière pêche des Pays de la Loire, réunie au sein de l'Association Interprofessionnelle Loire Océan Filière Pêche (LOFP), a signé, avec le Conseil Régional des Pays de la Loire et la Préfecture de région des Pays de la Loire, un Contrat Stratégique de Filière qui engage pour cinq ans l'ensemble des acteurs, de la production à la commercialisation, dans une démarche commune de structuration pour répondre aux transitions que connaît le marché et renforcer la compétitivité et la cohésion du secteur. Un projet collectif pour toute la filière. Fruit de plusieurs années de travail et de concertation entre pêcheurs, mareyeurs, halles à marée, transformateurs, distributeurs et institutionnels, le Contrat Stratégique de Filière Pays de la Loire vise à doter la filière d'une stratégie globale et partagée, à même de répondre aux défis économiques, environnementaux et sociaux qu'elle affronte : crise énergétique, difficultés d'accès à la ressource, perte d'attractivité des métiers, vieillissement de la flotte, partage de l'espace maritime, image des produits...



Créée en 2021, LOFP a déjà engagé de nombreux travaux régionaux, notamment sur la qualité et l'agrément des produits, la communication ou encore l'attractivité des métiers. Ce contrat vient structurer et amplifier ces actions en inscrivant la filière dans une démarche pérenne, coordonnée et tournée vers le marché.

Un cap collectif pour préparer l'avenir. La stratégie s'articule autour de trois grands axes :

- Mise en adéquation de l'offre et de la demande (développement d'un outil de prévision des apports et des marchés, amélioration des infrastructures portuaires et notamment les Halles à Marées...)
- Commercialisation et valorisation des produits ligériens (meilleure connaissance des flux et des marchés)
- Communication et promotion des métiers et des produits de la mer, pour renforcer l'attractivité et la reconnaissance du savoir-faire régional

Différentes actions et projets lancés en 2026 viendront alimenter les réflexions tout au long des années à venir.

Le COREPEM remercie ses partenaires



- AAPPED : Association Agréée des Pêcheurs Professionnels en Eau Douce
- AAP : Appel à projets
- AAPPBLB : Association Agréée des pêcheurs professionnels en eau douce du Bassin Loire-Bretagne
- ACAV : Armement Coopératif Artisanal Vendéen
- AMI : Appel à Manifestation d'Intérêt
- AMP : Aire Marine Protégée
- ANSES : Agence nationale sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail
- ARA France : Association pour le Repeuplement de l'Anguille en France
- CLP : Commission Locale Portuaire
- CIEM : Conseil International pour l'Exploitation de la Mer
- CNPMEM : Comité National des Pêches Maritimes et des Elevages Marins
- COPIL : COmité de PIlotage
- COREPEM : COmité REgional des Pêches maritimes et des Elevages Marins des Pays de la Loire
- CPO : Cotisation Professionnelle Obligatoire
- CNPMEM : Comité National des Pêches Maritimes et des Elevages Marins
- CRPME : Comité Régional des Pêches Maritimes et des Elevages Marins
- DIRM NAMO : Direction Interrégionale de la Mer Nord Atlantique Manche Ouest
- DEB : Direction de l'Eau et de la Biodiversité
- DGAMPA : Direction Générale des Affaires Maritimes de la Pêche et de l'Aquaculture
- DPMA : Direction des pêches maritimes et de l'aquaculture
- DREETS : Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités
- DSN : Déclaration Sociale Nominative
- FEAMP : Fond Européen pour les Affaires Maritimes et la Pêche
- FFP : France Filière Pêche
- FORSEMES : FORMation, SEcurité, promotion des Métiers, Economie, emploi et Social
- GIS : Groupement d'Intérêt Scientifique
- GT : Groupe de Travail
- IFREMER : Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer
- IMP : Institut Maritime des Préventions
- LOFP : Loire Océan Filière Pêche
- MAA : Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation
- OFB : Office Français de la Biodiversité
- OP Vendée : Organisation de Producteurs Vendée
- OPPAN : Organisation de Producteurs des Pêcheurs Artisans de Noirmoutier
- PACA : Provence Alpes Côte d'Azur
- PàP : Pêcheur à Pied
- PDL : Pays De la Loire
- PNM EGMP : Parc Naturel Marin « Estuaire de la Gironde et Mer des Pertuis »
- PRPM : Prévention des Risques Professionnels Maritime
- REGEMAP : REnouvellement des GÉNérations de MARins Pêcheurs en région Pays de la Loire
- RIC : Réseau Inter Criées
- RTE : Réseau de Transport d'Électricité
- SMIDAP : Syndicat MIXte pour le Développement de l'Aquaculture et de la Pêche en Pays de Loire
- VALPENA : éVALuation des activités de PEche au regard des Nouvelles Activités
- VMS : Voice Messaging System



Comité Régional des Pêches maritimes
et des Élevages Marins des Pays de la Loire



COREPEM

1 rue Des Gréeurs

85100 LES SABLES D'OLONNE

Tél. : 02.51.96.15.67

corepem@corepem.fr

Siret : 442 954 400 00028

www.corepem.fr

